

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 5

COMMERCE EXTERIEUR

Rapporteur spécial : M. Tony LARUE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 8), 575 (tome IV) et in-8° 79.
Sénat : 73 (1978-1979).

Loi de finances. — Commerce extérieur.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
CHAPITRE PREMIER. — Bilan et perspectives du commerce extérieur français.	4
CHAPITRE II. — Crédits budgétaires pour le commerce extérieur.....	11
I. — Les moyens à la disposition des services.....	13
II. — La garantie des risques.....	18
III. — Le financement du commerce extérieur.....	28
Conclusion	37
Examen de la commission.....	39
Annexes	41

Mesdames. Messieurs,

D'année en année, la présence du Ministère du Commerce extérieur s'affirme. Bien qu'il ne dispose que de moyens limités et quelque peu épars, son rôle est de plus en plus essentiel dans l'action des Pouvoirs publics et dans la conduite de l'économie nationale.

Afin de mieux apprécier l'importance et la mission des moyens humains techniques et financiers placés sous l'autorité du Ministre du Commerce extérieur, il est nécessaire d'établir, au préalable, un bilan du commerce extérieur français pour 1977 et le premier semestre 1978 et d'en déterminer dans la mesure du possible les perspectives pour 1979. Notre propos est d'apprécier si les moyens budgétaires mis en œuvre sont susceptibles d'aider à la solution des problèmes et des difficultés rencontrés dans le développement de nos échanges extérieurs. L'analyse détaillée de ceux-ci et la détermination de leur rôle font l'objet du rapport présenté par notre collègue de la Commission des Affaires économiques.

CHAPITRE PREMIER

BILAN ET PERSPECTIVES DU COMMERCE EXTERIEUR FRANÇAIS

En 1975, alors que pour la première fois depuis vingt-cinq ans les échanges commerciaux internationaux n'avaient pas ou peu progressé, la France avait réussi à dégager un solde positif de 6.8 milliards de francs.

En 1976, dans un contexte différent, les échanges mondiaux connaissaient une progression de l'ordre de 10 % ; les échanges français se soldaient par un déficit de 20.9 milliards de francs (FOB/FOB) à la suite :

— d'une part d'une forte augmentation de nos importations industrielles ;

— d'autre part des effets de la sécheresse qui avait engendré un accroissement de nos achats extérieurs de produits agro-alimentaires ;

— enfin, la sortie du franc du serpent monétaire avait entraîné une augmentation de nos achats libellés en dollars.

Les résultats obtenus pour 1977 confirment la persistance d'un déséquilibre mais réduit de moitié : 11,1 milliards de francs (importations : 331 milliards de francs, exportations : 319,9 milliards de francs, FOB/FOB).

L'essentiel du déficit a été acquis au cours du premier semestre de l'année en raison des résultats défavorables dans le domaine agro-alimentaire. Les conditions climatiques de 1976 ont provoqué en 1977 un important manque à gagner à l'exportation doublé d'un surcroît d'importations (céréales et sucre). Les gelées tardives, les pluies du début de l'année et la hausse des denrées tropicales feront que le secteur agro-alimentaire présentera un déficit de 7.5 milliards de francs en 1977 contre 0.6 milliard de francs en 1976.

En fait, l'amélioration relative des résultats est liée à la faiblesse de l'activité intérieure : les importations de produits énergétiques et de matières premières minérales ont diminué *en volume* de près de 4.5 %, celles de produits industriels de 3 %. *En valeur*, le déficit s'est légèrement creusé compte tenu de la hausse du prix du pétrole brut (+ 9.5 %).

Malgré la conjoncture déprimée dont ont souffert nos principaux partenaires commerciaux, nos échanges de produits industriels ont augmenté par rapport à 1976 dégagant un excédent de 41 milliards de francs, soit une amélioration de 19 milliards de francs. Dans le domaine des biens intermédiaires, l'équilibre a été rétabli. L'excédent de nos échanges de biens d'équipement avec les pays extérieurs à l'OCDE s'est fortement accru. Dans le domaine de l'équipement automobile des ménages et le matériel de transport terrestre, nous observons un progrès de nos ventes sur la CEE (+ 23 %).

En ce qui concerne les autres biens destinés aux ménages, le déficit a été réduit de 4,3 milliards de francs en 1976 à 2,5 milliards de francs en 1977. Le déficit persiste dans nos échanges avec la CEE et le Japon. Alors que le taux de couverture s'améliore pour les produits textiles (170 %) et l'habillement (107 %), il demeure très bas dans les secteurs tels que les industries du meuble, du bois, du cuir et de la chaussure (75 %).

Sur le plan géographique il faut observer :

— *une réduction notable de notre déficit vis-à-vis des pays de l'OCDE, sauf à l'égard de la CEE.*

Avec les pays de la CEE, nous observons un déficit encore très important : 14 milliards de francs en 1977 contre 17,8 milliards de francs en 1976. Il tire son origine des échanges énergétiques (avec les Pays-Bas) et de produits manufacturés (RFA) et du renversement de notre position commerciale avec l'Italie, pays avec lequel nous enregistrons un solde négatif de 0,5 milliard de francs (cf. annexe n° 1).

Avec les autres pays de l'OCDE, notre déficit a été ramené de 11 à 6,7 milliards de francs et notre taux de couverture de 82 à 90 %. En contrepartie d'une amélioration relative de nos échanges avec les Etats-Unis, il faut souligner le net fléchissement de notre commerce avec le Japon, pays avec lequel le taux de couverture industrielle est passé de 67 % en 1973 à 29 % en 1977 ;

— *notre déficit avec les pays extérieurs à l'OCDE s'est stabilisé grâce à une nouvelle amélioration de notre excédent industriel (65 milliards de francs).*

La réduction de notre excédent sur les pays à économie centralisée résulte du plafonnement de nos ventes lié à une politique de limitation d'endettement menée par ces pays.

Notre déficit sur les pays pétroliers est passé de 30,1 milliards de francs en 1976 à 28,8 milliards de francs en 1977.

Enfin, l'excédent acquis sur les autres pays en développement en matière industrielle (32 milliards de francs) a permis de compenser l'alourdissement du déficit agro-alimentaire (13,8 milliards de francs).

Au total, le commerce extérieur de la France pour 1977 se solde par un déficit de moindre ampleur que l'année précédente mais ce progrès relatif est pour autant lié à nos succès à l'exportation qu'à une conjoncture déprimée à l'intérieur.

Au terme des neuf premiers mois de l'année 1978 notre commerce extérieur dégage un excédent cumulé de 1,8 milliard de francs (contre un déficit de 11,6 milliards de francs pour la même période de 1977).

Ce résultat favorable est la conséquence :

— d'une amélioration du solde de nos échanges agro-alimentaires (taux de couverture de 95 % pour le premier semestre), accroissement de nos livraisons de céréales, baisse des prix des produits tropicaux ;

— des efforts notables accomplis afin de limiter la consommation de produits énergétiques. Nos importations sont remarquablement stables depuis le dernier trimestre 1976 (en volume) et même en légère régression depuis le début de l'année ;

— de l'excellente tenue de nos ventes de produits industriels.

Pour le premier semestre de 1978, l'excédent (CAF/FOB) est de 21,7 milliards de francs, soit 5 milliards de francs de plus que pour la même période de 1977.

Par zones géographiques, il faut souligner une sensible réduction de notre déficit sur la CEE. En revanche, notre position vis-à-vis des Etats-Unis demeure stationnaire alors qu'elle s'est considérablement détériorée avec l'Espagne.

Notre excédent se réduit de nouveau sur les pays à économie centralisée. La situation tend à s'améliorer vis-à-vis des pays pétroliers et notre excédent s'accroît largement sur les pays en développement.

Nous observons donc un retour à l'équilibre de nos échanges mais cette situation paraît précaire :

— la progression de l'activité dans les pays de l'OCDE devrait rester modérée, une croissance relative étant toutefois enregistrée en Europe, zone avec laquelle nous réalisons la plus forte part de nos échanges ;

— sous l'effet de la dépréciation du dollar et de la modération des achats de pétrole brut l'excédent des pays de l'OPEP devrait se réduire encore et entraînera un ralentissement de leurs importations ;

— la demande des pays à économie planifiée demeurera relativement faible et celle des pays en développement relativement modérée compte tenu de la détérioration des termes de l'échange et l'activité ralentie des pays industrialisés.

En 1978, et dans les premiers mois de 1979, la croissance du commerce international devrait se situer, comme en 1977, au niveau de 5 % ce qui est nettement inférieur à la moyenne en longue période.

En outre, il faut souligner plusieurs facteurs préoccupants pour la détermination des résultats de notre commerce extérieur :

— l'incidence des fluctuations monétaires et de la valeur du franc.

L'incidence des fluctuations monétaires est difficile à analyser. L'expérience montre que la dépréciation de la monnaie se répercute fortement et rapidement sur les prix à l'importation, l'incidence à l'exportation est plus difficile à apprécier.

Deux comportements peuvent en effet être adoptés :

— une dévaluation entraîne une baisse de valeur en devises de nos produits sur les marchés étrangers et provoque une augmentation des ventes sur ces marchés ;

— l'exportateur maintient ses prix exprimés en monnaie étrangère et accroît sa marge grâce à l'augmentation de la contrepartie en monnaie nationale alors que ses coûts de production sont demeurés stables ou ont augmenté dans une moindre proportion.

Ce dernier comportement a été observé à la suite de la dévaluation de 1969 et de la dépréciation du franc en 1976. Très souvent les deux comportements sont adoptés partiellement et simultanément. Tantôt la préférence est donnée à l'amélioration des résultats et de la structure financière à court terme des entreprises, tantôt est recherché l'élargissement des parts de marché par une politique de prix plus compétitifs.

Les experts s'accordent pour considérer que les coûts unitaires français ont progressé plus rapidement que ceux de nos concurrents : ce phénomène a conduit au début de l'année 1976 à des pertes de marché importantes.

Dans le domaine des importations, si l'analyse traditionnelle indique que le renchérissement des importations associé à une dépréciation de la monnaie se traduit par une diminution du volume importé, celle-ci n'est valable que dans la mesure où l'élasticité des importations aux variations de prix est suffisamment forte.

L'ensemble de nos importations d'énergie et de matières premières représente plus de 100 milliards de francs, soit un tiers de nos importations. Celles-ci sont relativement insensibles aux variations de prix. Toute dépréciation de notre monnaie s'accompagne donc d'un accroissement du coût de ces importations. A l'inverse, toute appréciation de notre monnaie par rapport aux monnaies dans lesquelles sont établis les cours des produits pétroliers et des matières premières permet une baisse sensible de la valeur de nos importations. **Ainsi la dépréciation du dollar de 10 % par rapport au franc entre septembre 1977 et septembre 1978, a permis une diminution de la valeur de nos importations d'énergie et de matières premières d'environ 8 milliards de francs sur une année.** Cela prouve si besoin était la fragilité de l'excédent actuel de notre commerce extérieur.

Ce phénomène est accru dans la mesure où la place tenue par le dollar comme monnaie de facturation augmente très nettement pour les importations. En 1974, la devise américaine était retenue pour 20 % des montants facturés, cette proportion dépasse 30 % en 1977. (A l'exportation la place du dollar a faiblement progressé : 8.2 % des ventes en 1975, 10.9 % en 1977.)

En définitive, si l'effet des fluctuations monétaires sur les exportations demeure incertain, celui qu'elles ont sur l'évolution de la valeur des importations est évident et immédiat. Une monnaie forte est dans ces conditions le meilleur garant de l'équilibre des échanges extérieurs.

— le développement des comportements protectionnistes de la part de nos partenaires.

Outre des mesures ponctuelles relatives à des secteurs industriels importants (Textile, Sidérurgie), certains marchés demeurent relativement fermés par le maintien de structures économiques (Japon) ou de réglementations internes (Etats-Unis) qui interdisent l'établissement de courants d'importations réguliers.

Les obstacles auxquels se heurtent nos exportateurs sur le marché japonais tiennent davantage à la spécificité du système économique qu'à des mesures ponctuelles de restriction des échanges. La réglementation et les normes concernant les domaines très variés exercent incontestablement un effet dissuasif sur les exportateurs français. Fermé aux étrangers jusqu'en 1975, le système de distribution est encore d'une telle complexité que les firmes françaises hésitent à installer des réseaux commerciaux. Les grandes sociétés commerciales japonaises (Shoshas) conservent un monopole de fait sur le système de distribution japonais.

La réglementation *du commerce extérieur aux Etats-Unis*, dans les domaines tarifaires et non tarifaires, comporte un grand nombre de dispositions restrictives qui ont pour effet direct de rendre très difficile l'accès au marché américain. En outre, les forces protectionnistes américaines disposent d'un arsenal de procédures extrêmement diversifié qui leur permet de s'exprimer avec une efficacité croissante.

Cette situation est favorisée par l'attitude ambiguë des Etats-Unis à l'égard du GATT ; cet accord a été signé par les Etats-Unis mais en raison de l'opposition du Congrès, n'a pu être ratifié.

Les Etats-Unis continuent d'appliquer les dispositions de l'accord général sur la base du protocole d'application provisoire qui permet aux parties contractantes de n'appliquer l'accord général que « dans toute la mesure compatible » avec leurs législations internes en vigueur au 30 octobre 1947.

Les Etats-Unis n'ont donc pas procédé à la mise en conformité de leur législation avec le GATT. Ils adoptent périodiquement des amendements à des lois antérieures à 1945, voire à des lois du XIX^e siècle, afin de pouvoir continuer à bénéficier du protocole d'application provisoire.

Il en résulte que de très nombreuses dispositions, relatives au contrôle des importations et d'application fréquente, sont en contradiction avec l'accord général. Elles confèrent d'importantes prérogatives à l'administration qui peut soumettre les importations au paiement de certains droits ou les interdire purement et simplement.

— l'adhésion de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal à la Communauté économique européenne.

Ces trois pays ont déjà tissé des liens avec la Communauté soit par un accord d'association (Grèce en 1961), soit par des accords commerciaux préférentiels (Espagne en 1970 et Portugal en 1972).

Leurs candidatures d'adhésion sont à des stades d'examen très différents. L'entrée effective de la Grèce pourrait intervenir en 1979 ou 1980 sous réserve d'application de dispositions transitoires d'une durée de cinq à vingt ans ; celle du Portugal et de l'Espagne ne peut encore être précisée.

L'adhésion des trois pays qui présentent des structures socio-économiques comparables (importance du secteur agricole notamment) mais avec des potentiels fort différents, sont susceptibles de provoquer des difficultés sectorielles.

Le secteur des productions agricoles méditerranéennes est le plus préoccupant (production de vin, de fruits et légumes frais et transformés en particulier).

La concurrence grecque et surtout espagnole sont à juste titre redoutées. Elles s'exerceront d'une part sur le marché français (fruits et légumes, vins de coupage) et sur le marché communautaire (la Communauté absorbe actuellement 57 % de nos exportations de vins). En outre, les productions plus exotiques, agrumes notamment, entreront en concurrence avec celles provenant des pays ACP avec lesquels la CEE a passé des accords commerciaux.

Dans le secteur industriel, les difficultés sont plus limitées. Elles pourraient néanmoins surgir pour des secteurs comme le textile, la chaussure, la construction navale et la sidérurgie.

Ces difficultés impliquent que des mesures de sauvegarde soient établies : mesures transitoires de prix minima, harmonisation des économies agricoles et plus généralement des politiques économiques des différents partenaires.

Au total l'élargissement de la Communauté devrait offrir des perspectives économiques intéressantes.

En premier, il ne faut pas sous-estimer les possibilités d'exportations de céréales, de viande bovine et de divers produits animaux ouvertes à l'agriculture française, notamment vers le Portugal. Mais c'est surtout l'exportation de nos produits industriels qui bénéficiera de l'élargissement de la Communauté.

Dès à présent ces trois pays ont, de par les accords antérieurs rappelés précédemment, un régime préférentiel pour l'accès de leurs produits industriels sur les marchés des pays membres de la Communauté. Leur adhésion ne peut pas leur apporter dans ce domaine de nouveaux avantages substantiels. En revanche, le démantèlement de leur protection commerciale qui demeure importante doit favoriser un courant d'exportations nouvelles françaises.

Globalement, pour la France l'élargissement de la Communauté doit permettre de contrôler en partie la politique agricole et industrielle des trois nouveaux membres et éviter le développement anarchique d'une concurrence déloyale. Le désarmement tarifaire, la suppression des restrictions quantitatives, l'abandon de pratiques commerciales discriminatoires doivent faciliter le développement des exportations vers ces pays.

CHAPITRE II

CREDITS BUDGETAIRES POUR LE COMMERCE EXTERIEUR

Aucun document budgétaire de synthèse ne permet d'appréhender rapidement l'effort financier public consacré au développement de notre commerce extérieur. En vérité, ce département ministériel ne dispose pas de services propres. Sont placées sous l'autorité du Ministre, en tant que de besoin, la Direction des relations économiques extérieures et les Directions des douanes et du Trésor. Néanmoins, le Ministre de l'Economie conserve la tutelle sur les moyens engagés au titre du commerce extérieur : les dépenses des moyens en personnel et en matériel (Directions des relations économiques extérieures, des douanes et du Trésor et Service de l'expansion économique à l'étranger) apparaissent dans le fascicule « Economie » et le coût des moyens financiers d'aide à l'exportation est retracé — de façon pas toujours évidente — dans les fascicules des « Charges communes » et des « Comptes spéciaux du Trésor ».

Par ailleurs, plusieurs départements ministériels — Affaires étrangères, Industrie, Défense, Agriculture, notamment — ont des cellules spécialisées dont la mission est de promouvoir le commerce international français et dont les moyens échappent à l'autorité du Ministre du Commerce extérieur. Enfin, divers organismes interviennent indirectement et partiellement dans le financement de certaines exportations : Caisse centrale de coopération économique, Fonds d'aide et de coopération...

Néanmoins, nous avons essayé de vous présenter dans ce rapport les principales dépenses engagées pour le développement du commerce extérieur et que le Ministre est chargé de mettre en œuvre.

Ces dépenses sont de nature très différente. Les unes sont définitives, les autres temporaires, certaines relèvent des dépenses de fonctionnement, d'autres ont le caractère de subventions, enfin, quelques-unes entrent dans la catégorie des financements à long terme.

Pour la clarté de l'exposé, nous examinerons successivement :

— les dépenses prévues au titre du personnel et du soutien logistique :

— les dépenses à engager par la mise en jeu prévisible des différentes garanties au commerce extérieur :

— enfin, les supports financiers à long terme du commerce extérieur français vers les pays pas ou peu industrialisés.

I. — Les moyens à la disposition des services.

	1976	1977	1978	1979	1979 1978
	(En millions de francs.)				Pourcentage.
<i>Budget des services financiers.</i>					
I. — Dépenses de fonctionnement :					
Dépenses de personnel: chapitres 31-83, 31-84, 31-85, 31-91, 33-91.....	143	164,7	196	237,3	+ 21,1
Matériel et remboursement des frais: chapitre 34-82.....	43,7	53	63,3	77,8	+ 22,9
II. — Subventions pour l'expansion économique à l'étranger :					
CFCE, foires: chapitre 44-34.....	72,8	80,1	87,1	102,9	+ 18,1
Coopération technique: chapitre 44-88.	46,4	51	53,1	64,9	+ 22,2
III. — Dépenses en capital (autorisation de programme) :					
Equipement du service à l'étranger: chapitre 57-10.....	1,6	1,4	1,2	1,2	•

A. — LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1° *Les dépenses de personnel* augmentent pour 1979 de 21,1 % par rapport à 1978. Pour l'essentiel, il s'agit de crédits destinés à tenir compte de la revalorisation des rémunérations publiques et accessoires.

Au titre des *mesures nouvelles* notons cependant :

a) Dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 9 «*Accompagnement de l'exportation*», le Service de l'expansion économique à l'étranger doit recruter 500 agents au cours de la période 1976-1980.

b) La création de trois premières tranches de 100 agents chacune a été autorisée dans les budgets de 1976, 1977 et 1978 et le projet de budget de 1979 prévoit le recrutement d'une quatrième tranche de 100 agents. La répartition de ce personnel par catégories est la suivante :

EMPLOIS CREEES	BUDGET 1976	BUDGET 1977	BUDGET 1978	BUDGET 1979	TOTAL 1976-1979
Agents contractuels : A	13	7	13	27	64
Agents contractuels : B	5	25	25	22	77
Agents contractuels : C	10	18	40	26	104
Total « A » + « B » + « C »	30	50	80	85	245
Auxiliaires étrangers	40	25	20	13	100
VSNA	30	25			55
Total général	100	100	100	100	400

Conformément aux dispositions du PAP, ces agents sont affectés soit pour ouvrir de nouveaux postes ou antennes dans des pays ayant récemment accédé à l'indépendance, soit pour renforcer l'implantation du service dans les zones géographiques qui présentent des débouchés nouveaux pour nos exportations (certains pays du Moyen et de l'Extrême-Orient, d'Afrique et d'Amérique du Sud), soit pour couvrir des insuffisances sectorielles (spécialistes) dans les grands marchés traditionnels (cf. annexe n° 2).

2° La transformation de huit emplois de conseillers commerciaux en huit emplois de Ministres conseillers dont les titulaires ont la charge de diriger les postes économiques situés chez nos partenaires les plus importants.

Un projet de décret est actuellement à l'étude portant création d'emplois de Ministre conseiller pour les Affaires économiques dans les pays qui sont nos principaux partenaires commerciaux. La liste de ces postes n'a pas encore été établie car le projet de décret prévoit qu'elle sera arrêtée par le Ministre de l'Economie et le Ministre du Budget après avis du Ministre du Commerce extérieur. De même, en attendant la parution du décret, il n'existe actuellement, dans nos postes d'expansion économique, aucun emploi de Ministre conseiller pour les Affaires économiques.

La répartition des effectifs du corps de l'expansion économique est la suivante :

- 1 chef de service ;
- 5 conseillers commerciaux hors classe de 1^{re} catégorie ;
- 20 conseillers commerciaux hors classe de 2^e catégorie ;
- 30 conseillers commerciaux de 1^{re} classe ;
- 57 conseillers commerciaux de 2^e classe ;
- 55 attachés commerciaux ;
- 12 conseillers commerciaux (personnels d'autres administrations en service détaché).

180

Cette création d'emplois va permettre d'achever la mise en place définitive du corps du commerce extérieur et d'assurer un bon « pyramidage » des emplois.

3° Une augmentation des dotations pour la rémunération des personnels étrangers pour tenir compte de la hausse des prix et des salaires constatée dans les différents pays.

4° *Les dépenses de matériel et pour remboursement des frais augmentent de 22,9 % pour tenir compte :*

— d'une part, des besoins nouveaux liés à l'augmentation des effectifs ;

— d'autre part, des hausses de prix observées à l'étranger, de l'augmentation des tarifs de transports et plus généralement des frais entraînés par l'activité accrue des postes à l'étranger ;

— enfin, de l'ouverture de deux bureaux d'accueil dans les postes de Jeddah et Lagos.

**B. — LES SUBVENTIONS POUR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE
A L'ÉTRANGER**

1° *Les subventions aux organismes chargés de la promotion des exportations s'accroissent de 18,1 %.*

a) Le Centre français du commerce extérieur (CFCE) reçoit une dotation complémentaire de 13,8 millions de francs destinée :
— d'une part, à faire face à la croissance des dépenses de personnel et de fonctionnement (11 millions de francs) ;

— d'autre part, afin d'entreprendre la réalisation de l'automatisation du traitement des informations (1,45 million de francs).

Le CFCE traite un nombre considérable de données très diversifiées de nature commerciale, économique, administrative et juridique ; elles émanent de sources variées ; leur forme et leur présentation est peu homogène.

D'autre part, dix à quinze mille entreprises, sur un sujet précis ou général, font appel au CFCE chaque année ; le nombre des utilisateurs potentiels est nettement plus élevé.

Seul le développement de fonctions informatisées au Centre est en mesure de répondre de manière satisfaisante aux besoins exprimés par lesdits utilisateurs qui recherchent des informations traitées et sélectionnées parmi les centaines de milliers de renseignements reçus annuellement par l'établissement ;

— enfin, de développer l'action régionale (1,41 million de francs).

Le développement des exportations des entreprises — et surtout des PMI — est subordonné à l'existence d'un dispositif situé à l'échelon local, capable de déceler les exportateurs potentiels, les informer, les conseiller, et notamment leur faire connaître et utiliser les procédures de soutien à l'exportation qui sont elles-mêmes assez largement déconcentrées.

Il apparaît nécessaire de renforcer l'action régionale — actuellement sept régions sur vingt et une ne sont pas dotées d'agent régional — et de l'adapter à des réalités nouvelles (cf. annexe n° 3).

b) Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFMEE) recevra une dotation complémentaire de 1,9 million de francs, soit + 11,7 % (cf. annexe n° 4).

2° La Coopération technique voit ses moyens renforcés par une augmentation de 11,8 millions de francs. Elle bénéficiera à l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique (ACTIM) qui est chargée de la mise en œuvre des actions de coopération technique lancées à l'appui de nos exportations de biens d'équipement (cf. annexe n° 5).

C. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

L'équipement du service à l'étranger sera poursuivi en 1979. Une autorisation de programme de 1,2 million de francs est prévue. Elle permettra d'achever les locaux en construction à Kinshasa.

Le parc de logements de fonction appartenant à l'Etat et affectés au service de l'expansion économique à l'étranger comprend 36 immeubles :

Europe	5
Afrique	17
Amérique	7
Asie	5
Océanie	2

La politique suivie au cours des dernières années en matière de logement n'avait nullement pour but de supprimer les achats ou constructions mais ces opérations sont devenues exceptionnelles en raison des coûts élevés qu'elles représentent par rapport aux dotations budgétaires sur lesquelles doivent également être prélevées les dépenses d'entretien dès lors qu'elles concernent le gros œuvre.

Au cours des quatre dernières années, seuls trois achats ont pu être effectués. En outre, la construction d'un logement de fonction à Kinshasa est actuellement en cours. Le même projet à Brasilia a dû, pour des raisons budgétaires, être reporté à plus tard.

Le logement du personnel de l'expansion économique peut s'effectuer également à travers une procédure de prise en charge des loyers moyennant un prélèvement sur les traitements dans les pays où cette prise en charge est réputée prioritaire conformément aux directives données en 1970 par le Premier Ministre et dans la limite des crédits disponibles au titre du chapitre 34-82. 7 % seulement des agents de l'expansion économique peuvent actuellement en bénéficier, ce qui équivaut à la prise en charge de 130 logements.

II. — La garantie des risques.

	1976	1977	1978	1979
	(En millions de francs.)			
<i>Budget des services financiers.</i>				
Garantie de prix : chapitre 44-85.....	1,5	1	1	1
<i>Budget des charges communes.</i>				
Garantie pour risques économiques : chapitre 14-01, article 60.....	(1) 2 175	(1) 1 763	2 750	2 000
Garantie assurance-crédit : chapitre 14-01, article 50.....	(2) (- 316)	(2) (+ 573)	•	•
Garantie d'assurance prospection et foires : chapitre 14-01, article 70.....	(1) 38	(1) 44,5	40	50
Garantie risque de change : chapitre 14-01, article 80.....	21,3	(3)	(3)	(3)

(1) Charge réelle. — (2) Reversement au Trésor. — (3) Non communiqué.

La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) assure pour le compte de l'Etat la gestion de plusieurs garanties au commerce extérieur. Deux d'entre elles font l'objet d'une imputation distincte sur le chapitre 14-01 des Charges communes : la garantie pour risques économiques et la garantie d'assurance prospection et foire. Le solde négatif éventuel de la gestion pour le compte de l'Etat de l'assurance-crédit serait imputable sur ce même chapitre, article 90 qui est doté pour mémoire.

1 La *garantie pour risques économiques* a pour objet de couvrir, moyennant le paiement d'une prime, l'évolution anormale des coûts de revient des marchés d'exportations conclus à prix fermes ou assortis d'une révision de prix contractuelle plafonnée, lorsqu'ils concernent la fourniture de biens d'équipement élaborés. Les marchés éligibles à cette garantie doivent en outre comporter un prix de base minimum de 2 millions de francs et s'exécuter sur une période d'au moins douze mois. Toutefois, le seuil d'éligibilité des contrats est ramené pour les petites et moyennes entreprises à 1 million de francs lorsque leur montant représente au moins 2 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. La procédure est réservée aux exportations à destination de pays extérieurs à la CEE.

Les hausses de prix considérées comme pouvant faire l'objet d'une provision de la part de l'exportateur sont prises en compte par une franchise actuellement fixée à 6,50 % l'an de manière générale mais qui est de 7,5 % pour les contrats dont la durée d'exécution

est supérieure à quarante-huit mois. Elle peut cependant atteindre 8,5 % l'an dans certains cas et à laquelle s'ajoute une prime de 1 %.

Depuis le 11 mars 1977 sont intervenues quelques modifications dans cette procédure. Les motifs de celles-ci étaient triples :

— rééquilibrer à terme une procédure de garantie particulièrement lourde ;

— tenir compte de la situation monétaire internationale : la garantie du « risque économique » a été instituée dans une période de parités monétaires fixes. Or, du fait de l'abolition de ce système et de l'institution du flottement généralisé des monnaies, il n'est pas normal que les exportateurs français profitent des avantages cumulés d'un éventuel flottement en baisse de la devise nationale avec ceux offerts par la « garantie du risque économique » ;

— répondre aux critiques de la procédure faites dans les enceintes internationales (GATT, CEE, OCDE).

Les modalités nouvelles d'application de la procédure sont les suivantes :

— institution d'un montant compensatoire :

A la prime *prorata temporis* de 1 % par an payable pendant toute la période de garantie s'ajoute un montant compensatoire payable en une seule fois sur le montant du contrat garanti.

Ce montant compensatoire représente une fraction (un tiers) des variations en hausse ou en baisse — à la date de signature du contrat — de la valeur du DTS exprimée en francs français par rapport à un cours central de référence.

Lorsque le cours du DTS est supérieur à ce cours de référence le montant compensatoire joue comme une « surprime » dans la limite d'un plafond (3,5 % du prix de base).

Le montant compensatoire ne peut toutefois avoir pour effet de réduire la prime *prorata temporis* en dessous d'un niveau minimum (0,9 %) ;

— changement des indices :

Cette indemnisation a été jusqu'alors effectuée sur la base d'un indice représentatif de l'évolution des salaires dans les industries mécaniques et électriques. Désormais, il lui est substitué un indice de coût de la vie (295 articles) augmenté d'une fraction (30 %) de la différence entre l'évolution de cet indice et celle de l'indice des salaires précité.

Cet aménagement a pour but d'amener les exportateurs à limiter les hausses salariales, conformément aux objectifs gouvernementaux.

Il est à noter qu'actuellement deux autres pays pratiquent ce type de garantie : la Grande-Bretagne qui l'a récemment institué sous le nom de « Cost Escalation Cover » et la Finlande.

ANNEES	AFFAIRES prises en garantie.	INDEMNITES versées.
	En millions de francs.)	
1972	7 257	550
1973	14 926	583
1974	33 885	6 413
1975	22 121	1 177
1976	30 795	2 175
1977	25 678	1 763
1978 (fin août)	12 820	»

L'évolution du montant global des affaires prises en garantie au cours des cinq dernières années permet de mettre en évidence l'influence de cette garantie sur le développement récent de nos exportations de biens d'équipement.

En toute hypothèse, il est difficile d'exprimer en pourcentage des exportations garanties le coût annuel de la dépense supportée par l'Etat au titre du risque économique. D'une part, compte tenu des délais d'exécution des contrats garantis, leur influence sur la balance commerciale est répartie dans le temps : toute ventilation par exercice des exportations qu'ils génèrent est par conséquent délicate. D'autre part, la garantie ne joue qu'après exécution effective des travaux et fournitures garantis. Des liquidations provisionnelles peuvent être effectuées à différents stades de l'exécution d'un contrat, mais le montant total de l'indemnité pour un contrat donné ne sera connu qu'après achèvement de l'opération et établissement d'une formule de revision définitive.

La majoration du montant des indemnités versées en 1975 provient essentiellement des conséquences sur le déroulement des contrats des hausses de matières premières enregistrées en 1973 et 1974 à la suite notamment de la crise de l'énergie. L'accroissement de la charge budgétaire observé en 1976 est la conséquence du niveau élevé d'inflation qu'a eu à supporter notre économie principalement en 1974 et 1975. La garantie du risque économique couvrant des marchés dont le délai moyen d'exécution est de trente-cinq mois environ, les dépenses actuelles correspondent à la liquidation d'opérations conclues au cours des années 1974 à 1976.

La réduction du montant des indemnités versées provient des difficultés rencontrées par la mission de contrôle économique et financier placée auprès de la COFACE du fait de la complexité croissante des dossiers à liquider et des montants des crédits budgé-

taires qui sont en jeu. En 1977, 549 dossiers seulement ont été liquidés donnant lieu à versement de 1 763 millions de francs d'indemnités contre 610 dossiers pour 2 175 millions de francs d'indemnités en 1976.

Les effectifs de la mission ont été renforcés et ses méthodes de travail modernisées. Aussi la résorption progressive des retards de liquidation et l'extension de la garantie aux prestations d'ingénierie conduisent à penser que le montant total des indemnités à verser demeurera élevé au cours des prochains exercices.

Dans ces conditions, il est difficile d'apprécier dès à présent les effets de la réforme de mars 1977 qui n'a été complètement appliquée qu'à compter d'octobre 1977. La réduction du nombre des contrats conclus avec le bénéfice de la garantie en 1977 — 434 contrats pour un montant total de 25,6 milliards de francs contre 478 contrats en 1976 pour un montant de 30,7 milliards de francs — n'est pas significative. Cette diminution semble imputable à la mauvaise conjoncture mondiale.

••

La garantie du risque économique est une procédure d'assurance utilisée exclusivement par les exportateurs français du secteur de production des biens d'équipement. Les services de la COFACE, s'ils ne procèdent pas à une ventilation par sous-secteurs économiques sont néanmoins en mesure d'affirmer que pratiquement tous les grands exportateurs de biens d'équipement ont recours à la procédure, sans que tel ou tel type de matériel soit plus directement concerné que tel autre.

Quantitativement, l'on peut déterminer le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'indemnités brutes au cours des cinq dernières années par rapport au total des dossiers ayant fait l'objet de liquidations. Alors que pour la période comprise entre janvier 1973 et fin 1977, 2 853 dossiers ont fait l'objet de liquidations, le nombre d'entreprises bénéficiaires entre le 1^{er} avril 1973 et le 31 août 1977 a été de 657, ce qui fait une moyenne approximative de quatre dossiers par entreprise bénéficiaire sur cinq ans.

D'autre part, les quinze entreprises pour lesquelles la mise en jeu de la garantie a donné lieu aux versements les plus importants au cours des cinq dernières années constituent le groupe des plus gros exportateurs et producteurs de biens d'équipement et de matériel aéronautique.

Il y a donc un phénomène de relative concentration des aides sur un nombre apparemment limité de bénéficiaires, mais cette

concentration n'a rien d'anormal ou d'économiquement contestable. En effet, elle ne fait que refléter la structure du secteur des biens d'équipement, lui-même très concentré. En outre, ce sont les groupes les plus puissants qui, de manière générale, exportent le plus et avec les durées de fabrication les plus longues (biens à forte valeur ajoutée et nécessitant l'appui de capacités de production massives).

C'est donc la logique même de la garantie du risque économique — qui exclut par principe les contrats dont les délais d'exécution sont inférieurs à douze mois ou dont les prestations d'origine françaises sont inférieures à 2 millions de francs (seuil abaissé à 1 million de francs si l'opération est égale à au moins 2 % du chiffre d'affaires total hors taxe de l'entreprise) — que ce soit un type d'aide intéressant les sociétés productrices de biens d'équipement les mieux armées pour exporter.

Il faut ajouter à cela qu'une partie non négligeable des indemnités est répercutée sur les sous-traitants des grands groupes exportateurs, qui sont soit des petites et moyennes entreprises indépendantes, soit des unités de production appartenant à d'autres grands groupes exportateurs, soit des entreprises affiliées au même groupe mais qui n'exporteraient jamais directement d'elles-mêmes. Par ce moyen, la garantie du risque économique touche donc une part bien plus vaste de l'industrie française que ne l'indiquent les chiffres « bruts » recensant les bénéficiaires directs.

∴

2° *Les garanties d'assurance prospection et d'assurance foire* sont destinées à couvrir une partie des risques pris par les entreprises dans la recherche de nouveaux débouchés en permettant à celles-ci d'obtenir une indemnité si le chiffre d'affaires réalisé sur la zone couverte est insuffisant pour amortir les frais engagés.

L'assurance foire est délivrée pour des manifestations se tenant à l'extérieur de la Communauté européenne. Une liste des manifestations auxquelles s'applique automatiquement cette garantie est établie et diffusée au mois de novembre pour l'année suivante ; en cours d'année et sur demande d'un groupement professionnel ou d'une entreprise, une manifestation non prévue au programme initial peut être incluse. La gestion de la procédure a été décentralisée à toutes les délégations régionales de la COFACE dans le courant de l'année 1976. Les dépenses éligibles comprennent la location du stand, son aménagement, les frais de transport et d'emballage ainsi que des voyages. La COFACE est amenée à intervenir à la fin

de l'exposition sur présentation des comptes de l'entreprise. L'indemnité versée, qui est normalement égale à 50 % des frais exposés, peut être remboursée par l'entreprise sur les ventes réalisées dans un délai de un à trois ans après l'exposition. La durée de « l'amortissement » et le pourcentage de remboursement à la COFACE sur chaque affaire conclue, appelé « taux d'amortissement », sont variables selon l'importance du budget couvert.

Cette procédure a connu un développement rapide depuis quelques années. Elle demeure cependant fondamentalement déséquilibrée, car elle constitue trop souvent un acte de prospection superficiel qui ne se prolonge pas en une action systématique et suivie. Pour pallier cet inconvénient, la jurisprudence de la Commission des Garanties s'oriente progressivement vers l'octroi d'une garantie lorsque les entreprises sont à même de présenter dans un délai rapproché un projet éligible à l'assurance prospection. On peut donc raisonnablement escompter une stabilisation du solde déficitaire de la procédure aux alentours de son niveau actuel, soit environ 10 millions de francs.

ASSURANCE FOIRE	1973	1974	1975	1976	1977
Portefeuille :					
Contrats souscrits.....	249	348	512	599	547
Liquidations effectuées (nombre)...	128	504	771	941	713

Sur la base d'un *programme de prospection* visant lui-même un seul pays, plusieurs pays ou même le monde entier, d'une durée variable de un à cinq ans, la COFACE participe aux frais de prospection engagés par l'entreprise lorsque ces frais ne peuvent pas être couverts par la marge commerciale dégagée sur les ventes sur les pays prospectés. Le mécanisme est le même que celui indiqué pour l'assurance foire, mais bien entendu le montant du budget couvert est variable (selon le nombre de pays visés, la nature du produit, le mode de commercialisation choisi et l'importance des objectifs) et le taux d'amortissement est fixé cas par cas, habituellement entre 8 et 30 %.

Pendant les premières années, il est habituel que la COFACE indemnise l'assuré car celui-ci engage des dépenses de prospection importantes tandis qu'en fin de contrat, ces investissements portant leur fruit, l'entreprise rembourse la COFACE. Au cas où à la fin de la période de garantie l'exportateur n'aurait pas remboursé la totalité des indemnités, le solde peut être réglé lors d'une période dit complémentaire d'une durée égale à la période de garantie. En 1976, il a été décidé que les exportateurs de services seraient

éligibles dans des conditions de droit commun à cette procédure ; par ailleurs, des modifications de caractère technique quant aux modalités de perception de la prime et à la technique d'amortissement ont été apportées.

En octobre 1975 et dans le cadre de l'opération « Nouveaux exportateurs », une formule d'assurance prospection dite « simplifiée » a été mise en place ; cette procédure s'adresse, désormais, aux entreprises qui réalisent moins de 10 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation (contre 5 % auparavant) ; la garantie ne peut être accordée que pour un an renouvelable (alors que la garantie de droit commun va jusqu'à cinq ans) et s'applique à des dépenses d'un maximum de 250 000 F contre 150 000 F auparavant. Les taux d'amortissement sont fixés de façon forfaitaire et l'instruction et la décision sont décentralisées.

De nouvelles formules d'assurance prospection ont été mises récemment à la disposition des entreprises :

— l'assurance prospection « étude de marché » porte exclusivement sur des frais d'étude de marché pour une durée de garantie maxima d'une année :

— l'assurance prospection « démonstration » couvre les frais relatifs à une démonstration isolée de matériel dont la charge est particulièrement onéreuse pour l'entreprise. La durée de la garantie n'excède pas en général un an à dix-huit mois :

— l'assurance offre concerne les frais de remise d'offres pour des adjudications internationales ou des opérations de gré à gré. Elle comporte une période de garantie d'un à deux ans, des conditions particulières d'amortissement ainsi que l'association de la COFACE au succès de l'opération sous forme d'une prime spéciale de participation. Sa délivrance est soumise à trois conditions : montant exceptionnel du coût d'établissement de l'offre, absence d'autres concurrents français, haut intérêt économique de l'opération.

Les différentes formules d'assurance prospection ont connu un remarquable essor tant du point de vue du nombre de contrats souscrits que du volume des exportations générées.

Le développement de cette procédure conduira néanmoins à un rajeunissement très sensible du portefeuille des risques qui s'accompagne, dans le même temps, d'un accroissement de la progression de petites entreprises dans les contrats liquidés en période de garantie. Cette double évolution est susceptible d'accroître sensiblement le coût budgétaire de la procédure dans les années à venir, d'une part en diminuant la probabilité de récupération des indemnités versées, d'autre part en augmentant la proportion de contrats déficitaires.

ASSURANCE PROSPECTION	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Structure du portefeuille.</i>					
Contrats souscrits dans l'année :					
Assurance prospection normale....	103	82	153	198	243
Assurance prospection simple.....	»	»	6	192	134
Contrats liquidés en période de garantie (A).....	243	239	206	307	515
Contrats liquidés en période d'amortissement complémentaire (B).....	92	102	104	158	140
Structure du portefeuille (B) (A).....	38 %	42 %	50 %	51 %	27 %

Au total, le coût des ces deux types de procédure s'établit ainsi :

	1974	1975	1976	1977	1978 (au 31 juil.)
	(En millions de francs.)				
Assurance prospection.....	13,4	27,4	24,5	36,3	»
Assurance foire.....	10,1	11,1	13,5	8,2	»
Total	36,5	38,5	38	44,5	25

3° La *garantie d'assurance-crédit* accordée par la COFACE permet de couvrir les entreprises, banques et établissements financiers, contre les risques politiques, monétaires, catastrophiques et commerciaux extraordinaires qu'elles encourent à l'occasion d'opérations d'exportation.

Pour chaque catégorie de risques un « ticket modérateur » (au minimum 5 %) est laissé à la charge de l'exportateur ou de la banque, la quotité garantie ne pouvant dépasser 90 % en cas d'opérations financées par crédits fournisseurs et 95 % en cas de financement par crédits acheteurs. Parallèlement aux procédures de garantie, un système de soutien public au financement (préfinancements, financements de créances nées...) a été progressivement mis en place et amélioré.

Les résultats financiers de cette procédure, tels qu'ils ressortent d'une balance établie mensuellement, sont généralement équilibrés. Toutefois, la nature de la garantie accordée rend cette situation très variable et l'apparition de quelques sinistres peut entraîner une intervention financière de l'Etat (budget des Charges communes : chapitre 14-01, article 70).

Au cours des dernières années, les résultats financiers de cette garantie se sont établis comme suit :

	En millions de francs.
1972	+ 43,5
1973	+ 118
1974	— 53
1975	— 14
1976	+ 316
1977	+ 573

Une telle incertitude conduit à ne pas fixer de dotation précise pour cette ligne budgétaire et les dépenses sont retracées pour « mémoire ». Cette présentation ne paraît pas pouvoir être modifiée à l'occasion de l'élaboration du budget 1978 et 1979.

Toutefois, l'augmentation rapide du volume des risques garantis (cf. tableau ci-dessous) laisse à penser que l'intervention du Trésor public sera d'autant plus sollicitée que la survenance de sinistres est plus grande lorsque la croissance rapide des opérations s'effectue dans une conjoncture économique quelque peu difficile et en direction de pays dont la solvabilité est précaire.

Volume des risques garantis.

TYPES DE RISQUES	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
	(En milliards de francs.)							
Risque politique à court terme.	5,7	5,7	6,6	7,9	12,9	16,6	20,5	NC
Risque politique à moyen et long terme.....	14,9	18,7	13,8	18,4	24,9	56	70,4	99
Risque commercial à court terme	0,8	0,9	1,1	1,4	2,4	2,4	3,3	NC
Risque commercial à moyen et long terme.....	3,2	4,8	2,7	2,4	6,3	11,4	9,4	NC

Il faut souligner depuis le flottement général des monnaies le développement de la garantie de change gérée par la COFACE.

Il a été décidé plus récemment que des garanties pourraient être, cas par cas, accordées sur des monnaies des pays en voie de développement non pétroliers et des pays mal gérés et instables.

La COFACE a été autorisée à acquérir au comptant sur le marché des changes les devises correspondant aux échéances des contrats à moins d'un an qu'elle aura couverts.

Enfin, à côté des garanties traditionnelles de change gérées par la COFACE (sur rapatriements, sur transferts et sur caution), une nouvelle procédure vient d'être mise en place pour garantir

le risque de change du cours à terme d'une devise pendant la période qui s'écoule entre le jour d'une remise d'offres et l'entrée en vigueur du contrat.

L'équilibre financier de cette procédure qui s'impute sur la même ligne budgétaire visée précédemment s'établit comme suit :

	En millions de francs.
1973	— 1,5
1974	— 5,1
1975	— 3,9
1976	— 4,7
1977	n. c.

Toujours dans ce domaine, il faut ajouter à ces résultats ceux de la garantie de change accordée par l'Etat aux établissements financiers autorisés à émettre des emprunts en devises sur le marché financier international, lorsque les ressources de ces emprunts sont destinées à permettre l'octroi de prêts aux entreprises qui investissent afin d'augmenter leur capacité de production et d'accroître la part de leur chiffre d'affaires réalisé à l'exportation.

Le coût de cette dernière garantie pour 1976 serait de 21.3 millions de francs.

Par ailleurs, la CCFACE assure, pour le compte du Trésor, la gestion du système de garantie aux investissements français à l'étranger. Elle est relayée dans sa mission par la BFCE et la CCCE.

III. — Le financement du commerce extérieur.

A. — LES PROCÉDURES DE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS

1° *Les concours privés.*

En vue de favoriser la promotion de nos exportations de biens d'équipement et d'ensembles industriels, les pouvoirs publics ont mis au point différentes formes de crédits permettant de réaliser le financement de ventes qui sont réglées très souvent à terme.

Crédits de préfinancement :

Les crédits de préfinancement sont des crédits de trésorerie destinés à financer d'une part les besoins courants qu'engendre l'activité exportatrice d'une entreprise (crédits revolving), d'autre part les besoins exceptionnels que peut provoquer l'exécution d'un marché déterminé passé avec l'étranger (crédits spécialisés). Les crédits spécialisés ne sont pas frappés par les règles d'encadrement du crédit et dans certains cas, compte tenu de l'intérêt technologique ou commercial d'une opération, peuvent être accordés, grâce à une bonification d'intérêt, à un taux stabilisé inférieur au taux actuel du marché pour toute la durée de leur amortissement, ce qui met l'exportateur à l'abri des variations en hausse du taux du marché.

En vue d'améliorer plus spécialement la trésorerie des petites et moyennes entreprises, les règles d'admission aux préfinancements spécialisés définies par la Banque de France ont été assouplies : les opérations portant sur de petits équipements peuvent être groupées et leur préfinancement assuré comme s'il s'agissait d'une opération unique.

Depuis le début de l'année 1976, le seuil d'accès a été abaissé à 0,5 million de francs, le montant minimum des contrats étant égal à 2% du chiffre d'affaires global de l'entreprise, la durée de fabrication étant réduite de douze à six mois.

Par ailleurs, les contrats d'étude non liés à des exportations de marchandises sont éligibles à tous les préfinancements spécialisés aux conditions de droit commun lorsque apparaît un besoin de préfinancement directement engendré par la réalisation du contrat.

Crédits de mobilisation de créances nées sur l'étranger à court terme :

Ce type de crédit est mis en œuvre pour la mobilisation des créances dont le délai de règlement n'excède pas dix-huit mois à compter de l'expédition des marchandises ou de la réalisation des travaux ou prestations.

Ces crédits sont accordés au taux du marché et bénéficient de modalités d'encadrement spécialement assouplies : la norme de progression autorisée de ces crédits est le double de celle des crédits internes. Ils sont offerts par priorité aux nouveaux exportateurs et aux entreprises petites et moyennes.

Crédits à moyen et long termes :

— crédits de fournisseurs : ce type de crédit est mis en œuvre pour la mobilisation des avances effectivement rapatriables consenties par le fournisseur et dont le délai de règlement excède dix-huit mois à compter de l'expédition des marchandises, de l'exécution des travaux ou de la prestation des services. Pour faciliter le financement des fabrications destinées à l'exportation, la procédure des « paiements progressifs » leur a été étendue (cf. *infra*) ;

— crédits acheteurs : ces crédits sont consentis par les banques françaises à un acheteur étranger pour lui permettre de régler ses fournisseurs français au comptant soit à la livraison, soit pendant la période de fabrication par utilisation du mécanisme dit des « paiements progressifs ». Ce type de crédits permet donc de décharger les exportateurs des contraintes qu'entraînent les marchés d'exportation tant sur le plan des risques que sur celui de la trésorerie.

Ces deux types de crédits dont la durée maximale ne dépasse pas généralement dix ans bénéficient de taux privilégiés allant de 7,25 % pour les crédits à deux ans, à 8 % pour les crédits d'une durée supérieure à cinq ans. Ces taux nettement inférieurs à ceux du marché et qui placent nos exportateurs dans une position concurrentielle satisfaisante nécessitent d'une part un taux de mobilisation privilégié auprès de la Banque de France (actuellement 4,50 %), d'autre part un effort spécifique du Trésor en ce qui concerne le refinancement des échéances les plus longues de ces crédits.

Evolution des encours de crédits à l'exportation.

	DECEMBRE 1975	DECEMBRE 1976	DECEMBRE 1977	1977/1976
	(En milliards de francs.)			
Créances nées sur l'étranger à court terme...	19,19	23,47	28,84	+ 22,9 %
Préfinancement à l'exportation.....	16,37	20,04	21,44	+ 7 %
Créances nées sur l'étranger à moyen terme mobilisables	23,02	34,92	49,81	+ 42,6 %
Dont hors CEE (1).....	(12,60)	(21,76)	(31,81)	(+ 46,2 %)
Créances nées sur l'étranger à moyen terme et long terme non mobilisables.....	11,93	14,74	20,24	+ 37,3 %
Total des crédits à l'exportation.....	70,51	93,17	120,33	+ 29,2 %
Ensemble des crédits à l'économie.....	1 125,55	1 303,23	1 488,91	+ 14,3 %
Crédits à l'exportation. ————— :	6,3 %	7,1 %	8,1 %	
Crédits à l'économie.				

Source : Conseil national du crédit.

(1) Présenté au réescompte de la Banque de France au taux privilégié (actuellement 4,5 %).

Depuis 1974, on observe un accroissement très net des encours de crédits à l'exportation (+ 34,6 % en 1974, + 26,2 % en 1975, + 32,1 % en 1976, + 29,2 % en 1977) alors que dans le même temps l'ensemble des crédits à l'économie progressait plus lentement (+ 15,5 % en 1974, + 14,7 % en 1975, + 15,8 % en 1976, + 14,3 % en 1977).

Sur l'ensemble des crédits distribués en France, un quart environ sont placés hors encadrement. Les crédits à l'exportation représentent environ un tiers de ces derniers. Leur augmentation à un rythme double de celle de l'ensemble des crédits à l'économie a conduit le Gouvernement à réintégrer depuis février 1978 15 % de la progression des encours dans le dispositif d'encadrement du crédit. En 1979, ce taux sera porté à 20 %.

2° Les concours publics : les prêts gouvernementaux.

Les lois du 13 août 1960 et du 21 décembre 1967 ont autorisé le Trésor public français à accorder des prêts à des gouvernements étrangers en vue de leur faciliter l'achat de biens d'équipement et d'ensembles clés en main (aide-projet) et de fournitures diverses (aide à la balance des paiements sous forme d'achats de petits équipements, semi-produits et matières premières) d'origine française.

Ces prêts du Trésor sont offerts à des conditions très favorables pour les pays emprunteurs. Sur le plan commercial, leur intérêt n'est pas négligeable car ils assurent à nos exportateurs des financements avantageux pour les ventes d'équipements lourds. Dans ce domaine, les prêts du Trésor exercent une influence d'autant plus sensible qu'ils sont associés à un volume au moins aussi important de crédits commerciaux, de manière à limiter la dépense publique tout en accroissant le total des exportations ainsi financées par des « crédits mixtes ». En outre, pour les pays les plus défavorisés un don supplémentaire est associé aux prêts publics et privés inscrits dans les protocoles.

A ces concours publics spécifiques pour le financement du commerce extérieur il y aurait lieu d'ajouter tout ou partie des concours alloués au titre de l'aide au pays en développement, certaines interventions de la Caisse centrale de coopération économique, les participations de la France dans le capital et les ressources financières des banques de développement internationales régionales qui permettent à nos entreprises de pouvoir être candidates aux appels d'offres d'équipement financés par ces organismes.

3° Les concours aux entreprises exportatrices.

En vue de contribuer au rétablissement à terme de notre balance commerciale, le Gouvernement a mis en place, le 20 mars 1974, un régime spécial de financement des extensions de capacité de production des entreprises soucieuses d'accroître leurs ventes sur des marchés extérieurs.

Les prêts consentis au titre de ce régime comprennent deux parties de montant comparable : la première est financée par un établissement spécialisé dans l'octroi de prêts à long terme (Crédit national, Crédit hôtelier, Société de développement régional) ; la seconde est accordée sous forme de crédits bancaires à moyen terme qui sont placés à cet effet hors encadrement du crédit.

En contrepartie, les bénéficiaires doivent souscrire un engagement d'accroître de façon rapide et significative la part de leur chiffre d'affaires à l'exportation (5 points en trois ans dans le cas général).

Cette procédure portait initialement au total sur 4 milliards de francs de crédits à moyen et long terme à engager du 1^{er} juillet 1974 au 31 décembre 1975. En raison de l'intérêt que les entreprises manifestent pour ce type de financement, le montant des prêts autorisés a été porté à 7 milliards de francs par la loi de finances rectificative pour 1975 ; en outre, une bonification spéciale a été

instituée pour ramener à 8,50 % le taux d'intérêt que supportent des entreprises pendant les cinq premières années de leurs emprunts au titre de cette procédure.

Au mois de mars 1976, le montant total des prêts consentis approchait le montant global de 7 milliards de francs. Aussi le volume maximum de l'enveloppe fut porté à 10 milliards de francs.

En 1977, ce régime spécial a été prorogé et aménagé afin de tenir compte de certaines situations particulières. La dotation supplémentaire est de 3 milliards de francs (1,5 milliard de francs à long terme. 1.5 milliard de francs à moyen terme). De même en 1978. une nouvelle tranche de 3 milliards de francs a été ouverte.

Au 31 décembre 1977, sur un total de 13 milliards de francs, 10.6 milliards de francs avaient été accordés.

B. — LE COUT DE CES PROCEDURES

	1976	1977	1978	1979
(En millions de francs.)				
<i>Budget des charges communes.</i>				
Aide extérieure, chapitre 68.....	56,5	80	43,4	95
Bonifications d'intérêt :				
Consolidation des crédits bancaires aux exportateurs, chapitre 44-96, article 94.	624,4	1 365	800	1 500
Développement des capacités de production	22,5	28,6	29	»
<i>Comptes spéciaux du trésor.</i>				
I. — Comptes de règlements avec les gouvernements étrangers :				
Consolidation des dettes commerciales (1) (905-08)	474	291	56,5	714
Assistance financière à la Turquie (1) (905-07)	61	38	30	17
II. — Comptes de prêts :				
Prêts au Crédit national et à la BFCE pour le financement de biens d'équipement (1) (903-06).....	(— 673)	(— 1 010)	(— 1 264)	1 364
Prêts à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement (1) (903-07).....	957	830	967	807

(1) Charge nette.

1° Les bonifications d'intérêt sont, avec le taux de réescompte privilégié (4,5 %) de la Banque de France, les principaux moyens utilisés par les pouvoirs publics pour donner aux concours privés un caractère attractif et faciliter le financement des exportations. Le coût de ces bonifications est inscrit au chapitre 44-98 des Charges communes.

Une convention passée entre l'Etat et la BFCE (30 juin 1971) met en priorité à la charge de l'Etat le *financement des échéances à long terme des crédits à l'exportation*. Initialement, seul un compte du Trésor (n° 903-06) retraçait les dotations accordées pour le financement. Mais l'importance des sommes en cause n'étant pas compatible avec les impératifs d'équilibre budgétaire, les autorités monétaires ont décidé de faire financer les besoins de la BFCE par appel au marché financier interne et international.

Les dotations du compte spécial qui se sont élevées à 600 millions de francs en 1970, 1 440 millions de francs en 1971, 1 milliard de francs en 1972, ne sont plus que de 200 millions de francs en 1977 et 1978 et 100 millions de francs en 1979. Elles ne servent plus

qu'à faire face aux besoins urgents présentés par la BFCE en cas de difficultés temporaires d'emprunts sur le marché financier. Les besoins de trésorerie de la BFCE pour 1979 seront du même ordre que ceux de 1978, soit environ 2 100 millions de francs qui sont couverts par appel de fonds sur les marchés financiers français et étrangers. Le Trésor bonifie les différences de taux d'intérêt entre le taux du marché auprès duquel les fonds sont collectés et les taux des crédits à l'exportation.

La charge brute de cette bonification est évaluée à 800 millions de francs pour 1977 et 1 500 millions de francs pour 1979.

A cette charge s'ajoute celle qui résulte de la bonification donnée pendant les cinq premières années aux emprunts effectués par les entreprises développant leurs capacités de production pour l'exportation. S'établissant à 28,6 millions de francs pour 1977, elle est estimée à 29 millions de francs pour l'année 1978.

En outre, devrait être ajoutée la bonification indirecte accordée par le Trésor à travers le taux de réescompte privilégié dont bénéficient les concours à l'exportation admis en pension. Le manque à gagner pour la Banque de France se traduit par un moindre dividende servi au Trésor public et une plus faible recette au titre de l'impôt sur les sociétés.

Durant les dix premiers mois de l'année, l'encours moyen des effets représentatifs des crédits à moyen terme à l'exportation escomptés par l'Institution d'émission, déduction faite de l'encours des créances sur des pays membres de la CEE, est de l'ordre de 34,5 milliards de francs. Il bénéficie du taux privilégié d'escompte de 4,5 %. Si l'on retient que pour la même période le taux de l'escompte était de 9,5 %, la bonification accordée aux créances nées sur l'étranger sera de l'ordre de 1 750 millions de francs pour l'année.

2° *Les prêts gouvernementaux* sont alloués à des conditions d'amortissement et de taux d'intérêt privilégiés.

La durée des prêts du Trésor consentis dans les premières années de la mise en vigueur de la procédure ne dépassait pas quinze ans. Elle a été progressivement portée à vingt ans et atteint maintenant fréquemment pour les pays les plus pauvres vingt-cinq ans, voire trente ans. En outre, ces prêts sont affectés généralement de délais de carence qui peuvent aller jusqu'à dix ans (cf. annexe n° 6).

Dans les pays en voie de « décollage économique », tels que le Mexique, le taux d'intérêt est de 4 % l'an. Mais plus récemment, il a été abaissé à 3,5 % ou 3 %. C'est le cas pour l'Inde, le Pakistan, Ceylan, le Vietnam, le Bangla-Desh, le Maroc et la Tunisie.

Ces conditions particulièrement avantageuses ont des effets comparables à celles qui seraient accordées par le biais d'une bonification d'intérêt sur des emprunts à long terme lancés sur le marché financier pour financer ces opérations d'exportation.

A titre indicatif, nous retenons non pas le coût actuel des ressources à long terme pour un emprunteur public mais le coût moyen auquel le Trésor public se procure des ressources à court terme, soit environ 7 % et avec lesquelles il est susceptible de financer la *charge nette* annuelle supportée par le Trésor au titre de cette procédure. **Dans l'hypothèse où la charge actuelle supportée concerne des prêts d'une durée de vingt-cinq ans au taux de 3 % avec un différé de sept ans, cela représente un élément de bonification de l'ordre de 37 % de la dette, soit pour 1979 : 300 millions de francs.**

CONCLUSION

Au terme de ce rapide examen des crédits relatifs au commerce extérieur, nous observons que la puissance publique consacrerait **plus de 6,2 milliards de francs pour la promotion de nos exportations en 1979**. Ce montant correspond seulement aux dépenses engagées directement ou indirectement sous l'autorité du Ministre du Commerce extérieur. A cette somme devraient être ajoutés les crédits affectés au même titre par divers départements ministériels (cf. introduction du chapitre II) ainsi que les aides publiques pour la part exportée de secteurs tels que la construction aéronautique, la construction navale, le matériel de guerre, etc. A partir des seules informations dont nous disposons, ces sommes sont difficiles à appréhender. **Mais il paraît vraisemblable que l'ensemble des crédits engagés directement ou indirectement pour le développement de nos exportations est d'un montant au moins double des seuls crédits recensés.** Cette incertitude nous conduit à souhaiter qu'un travail d'inventaire soit entrepris pour établir un « compte consolidé » de l'aide au commerce extérieur.

Outre les mérites propres d'un travail d'inventaire pour déceler certaines erreurs, certains doubles emplois, celui-ci peut être un outil précieux pour apprécier l'efficacité de la politique suivie en matière de commerce extérieur. Il pourrait conduire, non pas à définir une nouvelle stratégie de nos échanges extérieurs, mais à orienter les moyens dont nous disposons de façon à assurer le succès de celle-ci. Plus de 50 % des crédits consacrés au commerce extérieur affectent les exportations à destination de pays non-membres de l'OCDE, c'est-à-dire environ 30 % de nos ventes. Ces pays (pays membres de l'OPEP, pays à économie centralisée ou pays en cours de développement) connaissent soit des difficultés financières, soit temporairement un certain niveau de saturation. **Aussi il y aurait lieu de consacrer une part plus importante de nos crédits à des actions en direction des marchés de pays membres de l'OCDE afin d'obtenir un effet multiplicateur sur nos ventes à l'extérieur plus important et établir avec ces pays un meilleur équilibre des échanges.**

Enfin nous ne pouvons que nous associer :

— à certaines observations présentées par le Conseil économique et social dans son avis du 18 octobre dernier sur l'adaptation du VII^e Plan :

(...) « Outre une sensibilité excessive des importations au développement intérieur, l'examen de la répartition géographique

de nos échanges montre que notre déficit va croissant avec les pays de la CEE et que nos positions plus favorables vis-à-vis des pays du Tiers Monde non pétroliers, dont la plupart ont atteint le plafond de leur capacité d'endettement, sont assorties de crédits à l'exportation en croissance rapide.

La plupart de nos gains sur les produits industriels sont essentiellement dus à une amélioration de nos termes de l'échange ; de ce fait, en francs 1970 de base, notre solde industriel reste proche de l'équilibre ; plus préoccupant encore est le fait que l'essentiel de cet acquis repose sur un très petit nombre de secteurs performants, essentiellement : l'automobile (24 milliards), les biens d'équipement professionnels (8.5 milliards) et l'armement (5,6 milliards).

(...) « Afin de maintenir sa compétitivité sur le plan international, la France, comme l'ensemble des pays industrialisés avancés, doit recourir plus que jamais à l'innovation, plus particulièrement dans le domaine des technologies nouvelles.

(...) « Le système français de crédit à l'exportation, restructuré dans les premières années de la décennie, est aujourd'hui assez inadapté à la concurrence exacerbée qui s'est fait jour.

- En particulier, la liaison entre l'assurance-crédit, parfois trop lente dans son dénouement, et le crédit prive de souplesse le concours que les banques apportent aux exportateurs français, concours qui devrait être renforcé.

- En outre, le taux des crédits à court terme à l'exportation, souvent plus élevé que dans les pays concurrents, est une gêne pour l'exportateur français. »

— aux principes d'actions qu'il a énoncés dans la deuxième partie de son avis (cf. annexe n° 7).

EXAMEN PAR VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Le vendredi 27 octobre 1978, réunie sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, Président, votre Commission des Finances a procédé à l'examen des crédits relatifs au commerce extérieur pour l'année 1979.

Votre rapporteur a d'abord dressé un bilan du commerce extérieur français en soulignant particulièrement :

— la fragilité de l'excédent récent de notre commerce extérieur compte tenu de l'incidence des fluctuations et de la valeur du franc ;

— l'importance du déficit de nos échanges avec la CEE ;

— la dégradation particulière de notre position commerciale vis-à-vis de l'Italie et de l'Espagne ;

— le développement de certains comportements protectionnistes parmi nos partenaires (Japon, Etats-Unis) ;

— les problèmes liés au projet d'adhésion de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal à la CEE.

Il a ensuite procédé à l'examen des crédits en faisant observer plus particulièrement que :

— les crédits de fonctionnement progressent de 20,3 %. Des mesures nouvelles permettront d'assurer un meilleur équilibre au corps des conseillers commerciaux, de faire un effort particulier pour la promotion des exportations (CFCE), de développer la coopération technique ;

— le coût relativement important des garanties (risques économiques) et du financement du commerce extérieur (bonifications d'intérêts, volume des prêts,....).

Au cours du débat qui s'est ouvert ensuite au sein de la commission :

— M. Edouard Bonnefous, Président, a rappelé les faiblesses structurelles de notre commerce extérieur. Il a regretté la place trop importante tenue par l'automobile et les équipements militaires. Il a souligné le rôle important des ambassadeurs en poste à l'étranger dans la promotion des exportations ;

— M. Christian Poncelet a évoqué le laxisme de la Commission des Communautés sur le respect des conditions de concurrence entre pays membres, notamment dans le domaine de l'application des régimes de protection sociale des travailleurs. Il a attiré l'attention de ses collègues sur les problèmes soulevés par l'adhésion des pays méditerranéens à la Communauté et sur la dégradation de nos échanges avec l'Espagne. Rappelant les problèmes liés aux échanges textiles, il a signalé la disparition des entreprises françaises spécialisées dans la fabrication des équipements pour usines textiles.

Votre Commission des Finances, dans sa majorité, soumet les crédits relatifs au commerce extérieur à l'appréciation du Sénat.

ANNEXES



ANNEXE N° 1

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC L'ITALIE ET L'ESPAGNE EN 1976 ET 1977

1° Echanges commerciaux franco-italiens.

(Cf. tableau n° 1.)

De 1976 à 1977, nos importations en provenance de l'Italie ont augmenté de 20,6 % alors que, dans le même temps, nos exportations vers ce pays n'augmentaient que de 12,4 %. Le taux de couverture de nos échanges (CAF/FOB) est passé de 105,6 à 98,4 %.

Cette détérioration de nos échanges avec l'Italie affecte plus particulièrement cinq secteurs pour lesquels nos achats sont en nette augmentation :

- agriculture, sylviculture et pêche : + 50,9 % (fruits et légumes : + 112 %) ;
- industries agro-alimentaires : + 26,5 % (conserves, produits à base de céréales) ;
- produits énergétiques : + 59,3 % (produits pétroliers raffinés) ;
- métaux et produits du travail des métaux : + 24,4 % (produits sidérurgiques : + 42,9 %) ;
- biens de consommation : + 24,9 % (ouvrages textiles enfilés : + 27,8 % ; produits de la bonneterie : + 17,3 % ; chaussures : + 24,7 % ; meubles et articles en bois).

2° Echanges commerciaux franco-espagnols.

(Cf. tableau n° 2.)

Pendant la même période, la balance de nos échanges avec l'Espagne s'est détériorée. Le taux de couverture de 92 % en 1976 n'est plus que de 84 % en 1977. Nos achats ont augmenté de 29,7 %, alors que nos ventes ne progressaient que de 18,5 %.

Nos importations ont marqué un net progrès dans différents secteurs :

- produits chimiques et demi-produits : + 29,9 % ;
- biens d'équipement professionnel : + 34,9 % ;
- équipement automobile des ménages : + 76,5 %.

TABLEAU N° 1

Italie.

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1976	1977	Différence.	1976	1977	Différence.
	(En millions de francs.)		(Pourcentage.)	(En millions de francs.)		(Pourcentage.)
Agriculture, sylviculture et pêche...	1 682	2 538	+ 50,9	3 858	4 239	+ 9,9
Industries agro-alimentaires	1 161	1 469	+ 26,5	4 270	4 858	+ 13,8
Produits énergétiques	745	1 187	+ 59,3	575	759	+ 32
Matières premières minérales.....	31	22	— 29	112	132	+ 17,9
Métaux et produits du travail des métaux	2 964	3 687	+ 24,4	3 218	4 002	+ 24,4
Produits chimiques et demi-produits.	4 522	3 065	+ 12	4 079	4 568	+ 12
Biens d'équipement professionnel...	5 251	6 010	+ 14,5	3 699	3 934	+ 6,4
Biens d'équipement ménager.....	1 323	1 326	+ 0,2	206	231	+ 12,1
Equipement automobile ménager....	1 429	1 452	+ 1,6	2 812	2 920	+ 3,8
Pièces détachées, véhicules utilitaires.	1 640	1 956	+ 19,3	1 549	2 105	+ 35,9
Biens de consommation.....	6 691	8 357	+ 24,9	3 189	3 530	+ 10,7
Divers	57	91	+ 59,6	1 490	1 382	— 7,3
Total général	27 496	33 160	+ 20,6	29 057	32 660	+ 12,4

TABLEAU N° 2

Espagne.

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1976	1977	Différence.	1976	1977	Différence.
	(En millions de francs.)		(Pourcentage.)	(En millions de francs.)		(Pourcentage.)
Agriculture, sylviculture et pêche...	1 514	1 711	+ 13	223	227	+ 1,8
Industries agro-alimentaires	413	506	+ 22,5	258	313	+ 21,3
Produits énergétiques	97	143	+ 47,4	321	314	+ 2,2
Matières premières minérales.....	56	50	— 10,7	10	12	+ 20
Métaux et produits du travail des métaux	1 022	1 203	+ 17,7	697	982	+ 40,9
Produits chimiques et demi-produits.	798	1 037	+ 29,9	1 515	1 612	+ 6,4
Biens d'équipement professionnel...	812	1 095	+ 34,9	1 917	2 101	+ 9,6
Biens d'équipement ménager.....	193	213	+ 10,4	103	153	+ 48,5
Equipement auto-ménager	1 056	1 864	+ 76,5	214	310	+ 44,9
Pièces détachées, véhicules utilitaires.	328	484	+ 47,6	740	1 144	+ 54,6
Biens de consommation.....	1 166	1 361	+ 16,7	679	753	+ 10,9
Divers	11	16	+ 45,5	195	224	+ 14,9
Total général	7 468	9 683	+ 29,7	6 872	8 145	+ 18,5

ANNEXE N° 2

ORGANISATION DES POSTES D'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER SPECIALISATION DES AGENTS

Au cours des derniers dix-huit mois, l'activité des postes d'expansion économique a continué d'être orientée par :

— la nécessité impérieuse de contribuer à redresser l'équilibre de la balance commerciale de la France dans le cadre d'une adaptation étroite aux nouvelles caractéristiques du marché mondial nées de la crise de l'énergie ;

— le souci de répondre au désir affirmé des exportateurs français de recevoir une aide personnalisée et directement utilisable.

Pour atteindre ces objectifs, le service s'est tout d'abord efforcé d'améliorer son implantation à l'étranger. Des postes ont été ainsi ouverts à Alexandrie (Egypte) et à Dubaï (Emirats arabes unis) et le poste de Perth (Australie), a été rouvert après une fermeture de plusieurs années. Avant la fin de l'exercice en cours, un poste sera créé à Récife (Brésil) et l'antenne de Doha (Qatar), confiée à un VSNA, sera transformée en poste sous la direction d'un agent contractuel. Le programme de 1979 portera par priorité sur la création d'un poste à Kano (Nigéria) et éventuellement en Ecosse (Grande-Bretagne) ; il est envisagé également de créer des antennes à Amsterdam (Pays-Bas), à Edmonton (Canada) et à Monrovia (Libéria).

Par ailleurs, un certain nombre de postes déjà existants ont été renforcés, principalement dans les pays en voie de développement rapide.

Parallèlement à ce développement du réseau des postes, le service a poursuivi la politique de spécialisation d'agents contractuels, qui, en liaison avec certaines organisations professionnelles et directions techniques, avait été lancée en 1976 avec l'objectif de doter au moins les principaux postes d'agents de ce type par secteurs d'activité.

A cet effet, les séjours en France ont été multipliés et rationnellement organisés : stages (une trentaine en 1978), visites de salons (120 en 1978), tournées régionales, journées d'information sont prévus de façon à resserrer les liens entre les postes et leurs utilisateurs.

En vue de réduire la polyvalence des agents qui a trop longtemps été la règle, un effort de réorganisation des postes a été entrepris qui avait abouti, au 31 décembre 1977, à individualiser 363 fonctions sectorielles se répartissant de la manière suivante :

1. — Agro-alimentaires	36
2. — Anœublement	7
3. — Bâtiment	20
4. — Electricité, électronique	27
5. — Equipements médicaux	8
6. — Mécanique, machines agricoles, machines-outils	32
7. — Pharmacie	13
8. — Métallurgie, sidérurgie, mines	35
9. — Quincaillerie, articles de sport, cosmétiques, parfums, jouets	23
10. — Télécommunications	10
11. — Papiers, textiles, cuirs, bois	43
12. — Transports, moyens de transport	23
13. — Biens de consommation	48
14. — Biens d'équipements	37

C'est dans ce cadre que plus de quatre-vingts agents ont déjà suivi des stages de spécialisations au cours de années 1976-1978 et une quarantaine d'autres devraient à leur tour être formés en 1979. Encore ces données ne tiennent-elles compte ni des opérations de recyclage, ni des participations aux salons spécialisés qui contribuent cependant à améliorer le niveau technique des intéressés.

Certes, la plupart des agents considérés restent encore chargés actuellement d'un ou de plusieurs secteurs d'activité, en plus de celui pour lequel ils ont reçu une formation, mais l'objectif est, chaque fois que l'effectif et l'organisation d'un poste le permettent, d'en faire de véritables spécialistes sectoriels à plein temps.

Grâce à ce renforcement et à cette multiplication des postes et antennes, et à la politique de spécialisation suivie depuis 1976, l'organisation et la répartition du réseau à l'étranger du Service de l'expansion économique s'est ainsi adaptée aux modifications survenues depuis la crise pétrolière de 1973. En cinq ans, en effet, le nombre de postes et antennes est passé de 159 (en 1973) à 180 (en 1978) et celui des effectifs budgétaires (agents titulaires et contractuels, VSNA et auxiliaires étrangers) de 1 566 à 2 061. Cette extension du réseau du service s'est faite principalement dans les pays en voie de développement rapide, notamment producteurs de pétrole et de matières premières. A titre d'exemple, il est possible de citer le cas de l'implantation du service en Arabie saoudite et dans le golfe persique : au 1^{er} janvier 1973, deux postes seulement existaient dans cette zone, à Jeddah et à Koweït, avec un effectif total de treize agents, dont six auxiliaires étrangers ; au 31 décembre 1977, le nombre des postes était passé à sept, avec un total de quarante-cinq agents, dont dix-neuf auxiliaires étrangers, et le programme de renforcement approuvé au titre de 1978 s'élève à neuf agents supplémentaires.

Cette politique de prospection sur les marchés nouveaux n'a pas conduit pour autant le service à négliger sa présence sur les pays traditionnels qui restent nos principaux partenaires commerciaux et il s'efforce de conserver l'équilibre entre les uns et les autres en fonction des perspectives de débouchés.

Parallèlement à cette amélioration de son implantation à l'étranger, le service s'est efforcé, dans la limite des crédits disponibles, de donner aux postes et antennes les moyens matériels nécessaires à leur activité. C'est ainsi que certains d'entre eux, notamment les postes de Téhéran et de Jakarta ont pu s'installer dans des locaux nouveaux, plus grands et mieux adaptés que les anciens à l'importance des marchés à prospecter et que le poste d'Athènes a pu accroître assez sensiblement la superficie des locaux existants. De même, entre des augmentations de crédits destinés à compenser la hausse des prix, de nombreux postes et antennes ont reçu à des titres divers des dotations supérieures à celles des exercices précédents pour leur permettre notamment d'améliorer leur équipement en matériel de bureau, y compris, fréquemment, l'installation d'une ligne télex ou l'achat de standards téléphoniques nouveaux.

ANNEXE N° 3

BILAN D'ACTIVITE DU CFCE

En 1977 le CFCE a développé son action autour de trois orientations principales :

- faciliter davantage l'activité d'exportation des petites et moyennes entreprises ;
- exécuter des programmes de travail élaborés en liaison avec les professions ;
- améliorer le traitement et la diffusion de l'information.

I. — Faciliter davantage l'activité d'exportation des petites et moyennes entreprises.

L'action du CFCE dans ce domaine est traditionnelle : sa mission générale l'oriente plus particulièrement vers les préoccupations des petites et moyennes entreprises. Aux grandes entreprises il fournit généralement une information ou un soutien très ponctuels et spécialisés ; aux petites et moyennes, en revanche, il propose un service global et complexe, davantage personnalisé qui implique la mise en œuvre d'un ensemble de moyens adaptés aux besoins propres qu'elles expriment.

Il est significatif que les crédits budgétaires dont disposait la seule Direction des relations géographiques et sectorielles en 1977 pour l'action en faveur des entreprises de cette catégorie aient été sept fois plus importants que ceux de l'exercice précédent.

C'est pour répondre, en partie, à leurs préoccupations que la Cellule d'accueil et d'orientation, créée au CFCE en juin 1976, s'est efforcée, au cours de l'année 1977, d'améliorer la qualité du concours qu'elle offre aux entreprises qui la consultent, singulièrement les petites et moyennes.

Cette cellule a reçu, en 1977, environ 2 000 visiteurs, dont 76 % appartenant à des entreprises ; au nombre de ceux-ci figurent 34 % d'industriels dont un peu plus de la moitié annoncent un chiffre d'affaires général égal ou inférieur à 30 millions de francs, 64 % de ces industriels réalisent un chiffre à l'exportation inférieur ou égal à 20 % de leur chiffre d'affaires général (dont 32 % de débutants absolus).

En outre, ce dispositif d'accueil et d'orientation des RMI a été démultiplié au niveau régional grâce au réseau de représentation de l'établissement en province où les agents régionaux placés auprès des chambres régionales de commerce et d'industrie jouent un rôle important de contact, en liaison avec les conseillers commerciaux en mission dans les régions. Au cours de 1977, ces agents ont effectué près de 1 500 visites à des entreprises, pour la plupart petites et moyennes, afin d'étudier leurs problèmes à l'exportation, de les guider dans leurs premières démarches et de leur apporter le soutien nécessaire.

Enfin, le CFCE a présidé et animé un groupe de contact permanent sur les relations entre les sociétés de commerce extérieur (SCE) et les petites et moyennes industries, créé à la demande du Ministre du Commerce extérieur. Conformément aux orientations données par le groupe et, afin de faire connaître l'activité de ces sociétés aux industriels, le CFCE a édité un argumentaire diffusé en 30 000 exemplaires dans toute la France, soit directement, soit par ses relais régionaux. Il a également réalisé un numéro spécial du *Moniteur du Commerce international (MOCI)* sur l'action des SCE, et organisé des réunions en province, en liaison avec les chambres de commerce et d'industrie, les conseillers commerciaux et les agents régionaux, afin d'attirer l'attention des entreprises sur l'intérêt présenté par ces sociétés.

II. — Exécuter des programmes de travail élaborés en liaison avec les professions.

Deux directions du CFCE, en raison de la nature de leurs activités, sont plus particulièrement concernées par l'établissement de programmes d'action : la Direction des produits agro-alimentaires (DPA) et la Direction des relations géographiques et sectorielles (DRGS). Ces programmes répondent à une volonté de concertation. Ils sont mis en œuvre depuis de nombreuses années par la DPA qui les prépare, chaque année, en consultant les organisations professionnelles, les postes d'expansion économique et les instances interministérielles qui, pour partie, financent ses actions.

La DRGS a, pour la première fois, élaboré un programme pour 1977, dans le courant de l'automne 1976, après avoir recueilli les avis de l'ensemble des conseillers commerciaux et de quelque deux cent cinquante organisations professionnelles. Ce programme devait conserver un caractère de grande souplesse. Les opérations entreprises par la Direction des relations géographiques et sectorielles en 1977, conformément à son programme, ont répondu plus particulièrement à :

- des considérations d'ordre géographique, en fonction du degré d'évolution économique et industrielle des pays et de la situation de la balance de leurs échanges commerciaux avec la France ;

- - des choix sectoriels, en tenant compte des plans de promotion à l'exportation de certaines industries, ou en mettant l'accent sur des secteurs encore insuffisamment exportateurs ou en difficulté ;

- - la nécessité de recourir à des méthodes d'approche des marchés étrangers adaptés à la fois aux pays et aux produits.

Ce double souci de soutien aux petites et aux moyennes entreprises et de concertation pour la préparation des programmes de travail a inspiré l'activité du CFCE en 1977, pour les deux types de missions incombant à cet établissement :

- - la mission d'information, qui implique un travail permanent de collecte, de traitement et de diffusion ;

- - la mission de soutien des efforts de promotion des entreprises sur les marchés étrangers.

MISSION D'INFORMATION

Les services du CFCE ont poursuivi l'édition de leurs différentes collections :

- monographies de la collection « Un Marché » et dossiers de base sur le commerce avec un pays étranger et sur les investissements (collections portées respectivement de 55 à 66 titres et de 9 à 12 titres) ; bulletins agricoles, servis à 3 067 destinataires, et bulletin quotidien des adjudications dont le nombre d'abonnés est passé de 1 490 à 1 790 (soit + 22,6 %).

- études « Produits/pays », condensées, pour les produits industriels (15 titres) et agro-alimentaires (23) ; 81 enquêtes de marché approfondies, ou études industrielles, et 32 études développées sur les produits agro-alimentaires.

La diffusion d'informations spécifiques a progressé par rapport à 1976 : établissement de 12 330 fiches de renseignements de notoriété sur les entreprises étrangères (+ 11,8 %) ; diffusion de 25 200 appels d'offres en vue d'adjudications (+ 27 %) et fourniture de 14 200 cahiers des charges.

Le fichier des entreprises françaises exportatrices industrielles et du secteur agro-alimentaire, exploité sur ordinateur, comporte environ 12 000 fiches (+ 33 % par rapport à 1976).

Le nombre des visiteurs et des abonnés aux trois centres de documentation statistique, sectorielle et économique générale du CFCE a poursuivi sa progression : 300 abonnés aux dossiers sectoriels (25 000 pages de texte photocopiées par mois).

L'organisation de journées d'information a également été poursuivie (20 journées pour près de 3 000 participants à Paris et en province) afin d'inciter les entreprises à s'intéresser à un certain nombre de marchés.

MISSION D'ANIMATION ET DE PROMOTION

La plupart des actions traditionnelles organisées par le CFCE ont été intensifiées en 1977 :

— 144 missions regroupant 600 personnalités étrangères invitées en France dans le secteur industriel (+ 10 % de participants) ;

— 345 invitations aux salons spécialisés français (+ 38 %) ;

— organisation du séjour en France de 40 missions de professionnels étrangers du secteur agro-alimentaire (pour 385 participants) ;

— organisation de 33 missions de contact et de prospection pour 250 industriels et de 26 missions agro-alimentaires (172 participants) ;

— publication et diffusion à l'étranger de 130 000 exemplaires de la revue « *Techniques françaises* » ;

— organisation de 207 conférences techniques (+ 56 %) à l'occasion des expositions techniques françaises de Jakarta, Budapest et Séoul, pour 9 200 auditeurs.

III. — Améliorer le traitement et la diffusion de l'information.

Le CFCE a notamment pour mission d'informer les entreprises et les organisations professionnelles, ainsi que de recenser les entreprises exportatrices. Jusqu'à présent, il s'est efforcé de répondre à cette double obligation de façon pragmatique et avec des moyens limités, notamment par l'édition de nombreuses publications.

Cependant, les résultats de ces efforts ne peuvent pas être considérés comme satisfaisants, car l'énorme quantité d'informations reçues ne pouvant être rationnellement gérée et suffisamment diffusée, les entreprises, surtout les moyennes et les petites, ne sont pas toujours en mesure de prendre connaissance de toutes les informations disponibles.

En conséquence, l'objectif principal des prochaines années doit être de fournir rapidement à quelque 15 ou 20 000 entreprises utilisatrices potentielles une information traitée, sélectionnée parmi la masse de données, parfois à l'état brut, recueillies par le CFCE.

Or, les méthodes traditionnelles ne peuvent apporter une véritable solution, car elles supposent un accroissement très important des moyens humains et matériels. En outre, il n'est pas possible non plus de laisser se développer les réalisations fragmentaires de ces dernières années qui, dans le domaine de l'automatisation, ont permis, pour partie, de répondre aux besoins les plus urgents.

Les risques qui en découlent ont conduit à la nécessité de l'élaboration d'un schéma directeur par une société spécialisée avec laquelle un contrat a été signé en juin 1977, après appel d'offres et en plein accord avec la Commission de développement de l'informatique au Ministère de l'Economie et des Finances.

Cette société, après une étude approfondie, a remis en octobre 1977, à la direction du CFCE, une proposition de schéma directeur qui met à la disposition de l'établissement un premier instrument de décision et le place devant des choix relatifs à l'ordre de priorité, à la durée de mise en œuvre et à la méthodologie.

L'ordre de priorité de l'information du CFCE a été établi pour les prochaines années et porte tout d'abord sur le « fichier des usagers », dont la réalisation technique à partir des éléments existants, déjà partiellement informatisés, ne pose pas de problèmes importants, et ensuite sur les informations opérationnelles et sur les informations documentaires. Ces deux derniers points concernent l'ensemble des informations qui intéressent les firmes exportatrices ; ils posent des problèmes d'une grande complexité. La constitution d'une banque de références pour l'ensemble de la documentation économique collectée par le CFCE, la création d'un fichier d'agents importateurs et de clients étrangers, ainsi que la collecte et le traitement des statistiques seront intégrés dans le plan d'ensemble, leur réalisation n'interviendra qu'à moyen terme.

Les problèmes de durée de mise en œuvre et de méthodologie ont été mis à l'étude, et les moyens particuliers en personnel et en crédits font l'objet de premières évaluations.

Enfin, la décision a été prise, conformément aux recommandations du Ministère de l'Economie et des Finances, de recruter, à partir du début de 1973, un ingénieur informaticien spécialiste en matière d'informatisation des fonctions d'information, et dont la mission comprend, en premier lieu, une étude qui doit permettre le choix d'une proposition d'architecture générale du système d'information du CFCE. Le budget d'action pour 1973 a prévu une dotation affectée à l'introduction de l'informatique. Une demande de crédits supplémentaires pour la poursuite de l'informatisation a été présentée dans le cadre de la préparation du budget de 1979.



Il est nécessaire de souligner, pour compléter ce bilan des activités du CFCE, le rôle des groupes de travail mis en place par le Comité de direction à la fin de 1976. Huit groupes ont été créés pour répondre au souci de procéder, avec le concours des exportateurs ou de leurs représentants, à une critique constructive des principaux secteurs d'activité du CFCE. Ils ont remis au président du conseil d'administration de l'établissement, au début de 1977, leurs rapports qui ont été examinés successivement au cours du premier semestre par ce comité. Celui-ci a émis des recommandations en vue d'améliorer les travaux d'un certain nombre de services; la plupart avaient été suivies d'effet dès la fin de l'année.

Il convient de citer à ce propos: l'extension des sources d'information et l'accélération de la procédure de collecte et de diffusion des renseignements de notoriété; un recours plus fréquent à des spécialistes des professions à l'occasion des enquêtes de marché à l'étranger; l'étude de moyens d'accompagnement, notamment audio-visuels, précédant et suivant les manifestations organisées par le Comité français des manifestations économiques à l'étranger; l'amélioration du traitement et de la diffusion de l'information communiquée par les postes d'expansion économique; et la réorganisation, en liaison avec la direction des relations économiques extérieures, des missions itinérantes en France des conseillers commerciaux en poste à l'étranger.

IV. — Modification des structures du CFCE depuis 1973.

Les lignes directrices des modifications intervenues au cours de l'année 1976 avaient été définies comme suit:

- 1° Associer intimement toutes les organisations professionnelles au CFCE, notamment en les faisant participer statutairement à son conseil;
- 2° Rapprocher le CFCE et le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFME) afin de réaliser une meilleure coordination des actions de promotion à l'étranger, parmi lesquelles les foires, expositions, salons spécialisés, etc. jouent un rôle essentiel de support des exportations françaises;
- 3° Donner un rôle de premier plan aux bureaux géographiques afin de tenir compte du redéploiement nécessaire de nos exportations;
- 4° Accorder un soin particulier au soutien des petites et moyennes entreprises.

Dans les faits, ces modifications se sont traduites de la façon suivante:

I. — AU PLAN DES INSTITUTIONS

Le nouveau conseil d'administration du CFCE, défini par le décret n° 76-330 du 14 avril 1976 (1), comprend parmi ses membres — et ils sont les plus nombreux — vingt-quatre professionnels désignés par le Ministre du Commerce extérieur dont neuf

(1) Rappelons que le CFCE a été créé par une loi du 27 septembre 1943. Cette loi a été modifiée par le décret n° 60-424 du 4 mai 1960 lui-même modifié par les décrets n° 72-892 du 30 septembre 1972, n° 76-330 du 14 avril 1976 et n° 78-168 du 14 février 1978.

sur proposition des organisations professionnelles : Conseil national du patronat français, Confédération générale des petites et moyennes entreprises, Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Sont membres de droit de ce conseil :

— le président du Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFME) :

— le président de la Société pour l'expansion des ventes de produits agricoles et alimentaires (SOPEXA) :

— et, plus récemment, décret n° 78-168 du 14 février 1978 — le Délégué à la petite et moyenne industrie.

Le nouveau Comité de direction comprend douze membres dont six représentent le secteur privé, quatre d'entre eux étant élus par le conseil d'administration parmi les vingt-quatre membres cités ci-dessus.

Un collège de conseillers techniques choisis parmi des personnalités chargées de la promotion des exportations, en activité dans des organismes professionnels a également été mis en place.

C'est à ces conseillers techniques qu'a été confiée l'animation des groupes de travail mentionnés plus haut.

2. — AU PLAN DES STRUCTURES

L'année 1976 a été marquée par la refonte des services de l'établissement comportant la création, le 1^{er} mars, de quatre grandes directions :

- première direction : Direction des relations géographiques et sectorielles :
- deuxième direction : Direction des moyens de promotion :
- troisième direction : Direction de la diffusion de l'information :
- quatrième direction : Direction des produits agro-alimentaires.

et le rattachement à la Direction générale de l'action régionale, du Groupe d'études prospectives internationales (1) et de la nouvelle Cellule de conseil et d'orientation des exportateurs.

Depuis cette date :

— les bureaux géographiques de la première direction ont vu leurs attributions se clarifier et se préciser. Ils ont bénéficié d'un investissement humain soit par recrutement, soit par changements d'affectation d'agents d'autres services. Renforcés numériquement et en qualité, ils sont un point de passage essentiel, notamment dans tous les cas où des avis sur les marchés étrangers doivent être recueillis et des actions de promotion collective engagées :

— le rapprochement entre le CFCE et le CFME est entré dans les faits : le président du CFME est également vice-président du CFCE, le directeur des moyens de promotion — deuxième direction — et son adjoint sont également directeur et directeur adjoint du CFME.

A cette union « personnelle » s'ajoutent un rapprochement des méthodes de gestion notamment dans les domaines financier et comptable, une réelle coordination lors de la mise en œuvre des actions de promotion et la création d'un cadre statutaire unique pour les agents du CFME et du CFCE :

— le regroupement au sein de la Direction de la diffusion de l'information — troisième direction — des différents services de l'établissement traitant l'information opérationnelle : demandes étrangères publiques et privées, l'information documentaire et statistique, et le fichier des exportateurs a facilité l'étude des opportunités de traitement automatisé de l'information dont la réalisation est actuellement très avancée ;

— le rattachement de l'Action régionale à la Direction générale a permis d'assurer une meilleure concertation entre celle-ci et les quatre directions de l'établissement au profit des entreprises situées sur l'ensemble du territoire.

(1) Par décision du Premier Ministre en date du 9 janvier 1978, le GEPI est désormais placé auprès du Commissariat général du Plan, décret n° 78-353 du 20 mars 1978.

Telles ont été les principales modifications apportées au cours des années passées aux structures du CFCE.

Il faut souligner que, dans leur ensemble, les usagers du CFCE, d'une part, et le personnel de l'établissement, d'autre part, ont favorablement réagi à ces changements.

BILAN FINANCIER

I. — Budget du CFCE.

	1977		1978
	Primitif.	Exécuté.	Budget primitif.
Budget	101 300 961	103 300 561	113 725 410
Repartition :			
Personnel	30.10 %	31.13 %	30.24 %
Fonctionnement	9.21 %	9.28 %	8.57 %
Action	40.69 %	39.57 %	40.59 %
Subvention de l'Etat.....	89 063 294	83 163 294	(1) 39 651 120
Soit par rapport au budget global...	79.04 %	80.35 %	73.99 %

(1) Il a été procédé par arrêté en date du 3 mai 1978 à une annulation d'un crédit de 1715966 F afférent au fonctionnement du GEPI rattaché à compter du 1^{er} avril 1978 au Commissariat général au Plan (décret n° 78-353 du 20 mars 1978).

Le projet de budget de l'établissement n'est traditionnellement préparé qu'au cours du dernier trimestre de l'année; en conséquence, l'état des prévisions de recettes et de dépenses pour 1979 ne peut être communiqué actuellement.

Toutefois, conformément aux directives du Premier Ministre et par références aux dotations inscrites au chapitre 44-84 de la loi de finances 1973, une demande de crédits pour l'exercice 1979 a été établie; l'ajustement du montant de la subvention par rapport à 1978, soit 15 810 000 F (1) doit permettre à l'établissement :

I. Au titre de l'article 10 « CFCE » :

— de faire face à l'augmentation des rémunérations de son personnel en 1973 plus forte que prévu lors de l'élaboration de la loi de finances pour 1978 (3 000 000 F);

— de faire face à l'augmentation prévisible en 1979 des rémunérations de son personnel (6 400 000 F) et de ses dépenses de fonctionnement (1 600 000 F);

— d'entreprendre la réalisation de l'automatisation du traitement des informations (1 450 000 F).

Le CFCE traite un nombre considérable de données très diversifiées de nature commerciale, économique, administrative et juridique; elles émanent de sources variées, leur forme et leur présentation sont peu homogènes.

D'autre part, dix mille à quinze mille entreprises, sur un sujet précis ou général, font appel au CFCE chaque année; le nombre des utilisateurs potentiels est nettement plus élevé.

Seul le développement de fonctions informatisées au Centre est en mesure de répondre de manière satisfaisante aux besoins exprimés par lesdits utilisateurs qui recherchent des informations traitées et sélectionnées parmi les centaines de milliers de renseignements reçus annuellement par l'établissement.

Le CFCE a donc réalisé des études, en vue de définir le schéma directeur, les procédures et les moyens nécessaires à la réalisation d'un système de traitement automatisé de l'information, qui sera mis en œuvre progressivement :

— de développer l'action régionale (1 410 000 F).

(1) Sans le GEPI.

Le développement des exportations des entreprises — et surtout des PMI — est subordonné à l'existence d'un dispositif situé à l'échelon local capable de déceler les exportateurs potentiels, de les informer, de les conseiller, et notamment de leur faire connaître et utiliser les procédures de soutien à l'exportation qui sont elles-mêmes assez largement déconcentrées.

Il apparaît à la fois possible et nécessaire de renforcer l'action régionale — actuellement sept régions sur vingt et une ne sont pas dotées d'un agent régional, le cas de la région parisienne étant séparé — et de l'adapter à des réalités nouvelles.

2. Au titre de l'article 20 « CFME » :

— de faire face à l'augmentation des rémunérations de son personnel en 1978 plus forte que prévu lors de l'établissement de la loi de finances pour 1978 (300 000 F) ;

— de faire face à l'augmentation prévisible en 1979 des rémunérations de son personnel (370 000 F) et de ses dépenses de fonctionnement et d'action (1 050 000 F).

3. Au titre de l'article 30 « BITD » :

— de faire face à l'augmentation de 24 000 F résultant d'un engagement international de la France (cotisation payable en devises étrangères).

II. Personnel du CFCE.

En raison des contraintes budgétaires et à la demande de l'administration de tutelle, les effectifs du CFCE sont demeurés stables depuis 1970 malgré l'augmentation du volume des tâches confiées à l'établissement. Les fluctuations qui peuvent être constatées dans ces effectifs proviennent essentiellement, d'une part, des départs pour limite d'âge et, d'autre part, des recrutements soit correspondant à des remplacements d'agents, soit à titre temporaire pour des opérations ponctuelles limitées dans le temps (nouveaux exportateurs). Par ailleurs, le transfert au Commissariat général au Plan du Groupe d'études prospectives internationales (GEPI) intervenu au printemps 1978 a provoqué le départ de vingt-six agents du CFCE.

L'effectif du CFCE au 1^{er} janvier 1978 atteignait 362 agents (493 agents statutaires et 67 temporaires) ramenés à 336 agents après le départ du GEPI, le 1^{er} avril 1978.

III. — Orientations à l'action du CFCE en 1979.

Le conseil d'administration du CFCE est appelé à se prononcer dans le courant du mois d'octobre sur les grandes orientations de l'établissement au titre de l'année 1979.

On peut cependant penser que le Centre mettra l'accent sur l'exploitation et la mise à disposition des utilisateurs des très nombreuses informations qui lui parviennent de l'étranger et qui constituent sa vocation première.

Le programme d'information dont on verra les premiers résultats dans le courant de l'année prochaine nécessitera de la part du personnel de l'établissement un effort tout particulier d'adaptation. Il est vraisemblable également que les expériences qui ont été lancées dans le passé en ce qui concerne l'assistance aux petites et moyennes entreprises, l'organisation à Paris mais également en province de journées d'information par pays, la réalisation de tests de produits à l'étranger en liaison avec les postes d'expansion économique et les chambres de commerce à l'étranger seront poursuivies et amplifiées.

La CFCE devra enfin accueillir et éventuellement orienter les initiatives de plus en plus diverses et nombreuses qui sont prises soit par les administrations de l'Etat, soit par des syndicats professionnels, soit par des chambres de commerce, soit par des organismes *ad hoc* dans le domaine du commerce extérieur.

ANNEXE N° 4

BILAN D'ACTIVITE DU COMITE FRANÇAIS DES MANIFESTATIONS ECONOMIQUES A L'ETRANGER (CFMEE)

I. — Organisation.

Créé par une décision du 20 janvier 1923 du Ministre du Commerce et de l'Industrie, le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFMEE) est une association privée constituée dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Une convention entre l'Etat, représenté par le Ministre des Finances (sous le contrôle duquel avait été placé en 1940 l'organisation des foires à l'étranger) et le CFMEE détermine de façon précise les relations de l'association avec les Pouvoirs publics et notamment sa mission, son fonctionnement et son contrôle. Cette tutelle est exercée plus précisément par la Direction des relations économiques extérieures du Ministère de l'Economie dont le directeur assume auprès du CFMEE les fonctions de commissaire du Gouvernement. Par ailleurs, le directeur général du Centre français du commerce extérieur est de droit directeur général du comité. Enfin, le contrôleur d'Etat auprès du CFMEE exerce les mêmes fonctions auprès du comité.

II. — Budget.

	ANNEE 1977 'Situation définitive.'	ANNEE 1978 'Estimations.'
Subvention budgétaire.....	19 083 160	21 460 638
Dépenses :		
Actions techniques.....	11 350 338	14 862 321
Frais de fonctionnement.....	5 299 165	5 971 253
 Total	 16 649 703	 20 833 574

Le projet de budget 1979 ne sera établi qu'en fin d'année lorsque le programme définitif du comité aura été mis au point définitivement.

III. — Actions du comité en 1977 et 1978.

L'analyse des programmes de manifestations exécutées par le Comité français des manifestations économiques à l'étranger procure, de l'exercice 1977, l'image d'une année consacrée à la poursuite et à la réalisation d'objectifs retenus précédemment, mais qu'il avait été difficile d'atteindre, ainsi qu'à la restructuration des méthodes et techniques d'intervention du comité. En revanche, l'exercice 1978 en cours fournit déjà la certitude d'un développement très rapide et multiforme des actions du comité dans le respect strict des limites budgétaires préétablies.

La progression de la charge de travail du comité est indéniable et bénéficie en priorité aux manifestations revêtant un caractère spécialisé.

	1977	1978	1979 projet
Nombre total de manifestations inscrites au programme du comité.....	48	69	(2) 85
Nombre total de manifestations effectivement organisées par le comité :	48	73	
Taux d'accroissement (pourcentage).....		— 32 %	(+ 14 %)
Surfaces brutes d'expositions aménagées (mètres carrés) (1).....	70 708 (+ 38 %)		
Nombre de manifestations spécialisées organisées par le comité :	22	44	50 32
Taux d'accroissement (pourcentage).....	— 21 %	— 100 %	(+ 18 %)
Surfaces brutes d'exposition spécialisées aménagées (mètres carrés) (1).....	17 933 (+ 91 %)		

(1) Promotions commerciales en grands magasins exclues.

L'année 1977 a par ailleurs été marquée par la réalisation d'une série de manifestations particulièrement lourdes (exposition industrielle de Jakarta; exposition de machines-outils à Moscou) ou délicates (semaine technique de Séoul, première foire internationale de Lagos) du fait de leur éloignement, de leur nouveauté et des différentes contraintes locales.

L'exercice en cours se caractérise plutôt par le nombre exceptionnel de manifestations organisées et leur extrême spécialisation avec, notamment, la réalisation de quatre semaines et expositions techniques en Chine et au Venezuela, consacrées aux équipements des industries du pétrole et du gaz et au machinisme agricole.

La répartition des ressources attribuées au comité confirme par ailleurs l'orientation prise en faveur des manifestations spécialisées et la poursuite de l'effort de rééquilibrage vers les pays industrialisés solvables amorcé dès 1976.

	1976	1977	1978	1979 projet estimation
	Pourcentage			
Pourcentage des crédits d'actions consacrés aux manifestations spécialisées (1) :				
Exposition générale française incluse.....	27	29	36	39
Exposition générale française exclue.....	35	39		
Pourcentage des crédits d'actions consacrées aux pays industrialisés.....	49	43	49	43
Nombre d'opérations intéressant ces pays.....	(38)	(38)	(56)	(62)

(1) Promotions commerciales dans les grands magasins exclues comme constituant une catégorie particulière de manifestations.

Ces résultats ont été atteints en 1977 et 1978 malgré l'inscription au programme de onze foires internationales à caractère général situées pour l'essentiel dans des pays non industrialisés (dont la première foire internationale de Lagos, qui a exigé des crédits importants) contre sept et huit en 1976 et 1973, et malgré l'inscription

de deux actions onéreuses en Chine cette année qui absorbent près de 15% des crédits d'action et accroissent d'autant la part de crédits consacrés aux pays en développement.

..

L'année 1978 sera également caractérisée par la mise au point d'actions promotionnelles d'un type nouveau, à l'occasion de deux salons spécialisés internationaux en Allemagne de l'Ouest, et d'une dizaine d'autres manifestations se déroulant notamment aux Etats-Unis, au Brésil, en Iran et en Colombie. A ce titre, le comité s'est attaché à renforcer l'information préalable des exposants, et à leur fournir des services d'assistance promotionnelle « à la carte » dont ils ne disposaient pas précédemment : missions d'information et de sensibilisation préalable des conseillers et attachés commerciaux en poste à l'étranger ; études de marchés et missions de prospection ; recherche d'agents et de réseaux commerciaux, homologation locale des produits à exposer ; amélioration des documentations d'entreprise ; contact avec la presse technique ; stands d'information des organismes professionnels ; assistance des chambres de commerce françaises installées sur place, etc. Les PMI ne rentabilisent pas toujours au mieux leur participation à des expositions, pour n'avoir pas procédé à temps à certaines actions d'approche commerciale, indispensables mais souvent jugées trop onéreuses, aléatoires ou irréalisables compte tenu de leurs moyens financiers et humains. Le regroupement des efforts permet dans ces cas d'obtenir des résultats particulièrement appréciés des entreprises, qu'une simple aide à la réalisation de stands n'aurait pas permis d'atteindre.

..

L'élargissement et l'intensification des activités du CFMEE ont fait peser sur les personnels une charge considérable, les effectifs du comité demeurant en effet au niveau de quarante-huit agents (délégation en Amérique du Nord comprise). La restructuration très complète des services et notamment l'accroissement du nombre des agents faisant fonction de délégués du CFMEE, au détriment des postes d'assistant administratif et technique, ont permis de faire en partie face à la situation. Cependant, chaque agent responsable de manifestation a désormais la charge de huit actions contre cinq en 1975 et de sérieuses tensions sont inévitables fin 1978 et en 1979 au niveau des fonctions d'assistant technique (transports, douanes...) et de secrétariat, s'il n'y est porté remède par un léger renforcement des effectifs.

Par ailleurs et afin de mobiliser ses agents sur les manifestations qui ne peuvent être organisées autrement que par le comité, il a été fait davantage appel à la sous-traitance technique et administrative auprès d'organismes privés et surtout de groupements professionnels, avec lesquels la collaboration franchit ainsi un nouveau seuil. Certains postes d'expansion économique et chambres de commerce françaises à l'étranger se sont également vu confier, en sous-traitance, un petit nombre d'actions. Ces procédures nouvelles ont pu être appliquées pour une demi-douzaine de manifestations en 1978.

..

Enfin, la progression des dotations de l'Etat au comité est restée relativement modérée, malgré l'accroissement beaucoup plus que proportionnel des responsabilités que cet organisme a assumées au titre du programme qui lui est confié.

De 17,864 millions de francs, la subvention budgétaire annuelle affectée au CFMEE est en fait passée à 19,063 millions de francs en 1977 et 22,060 millions de francs en 1978 (1), soit des taux de progression dans l'ordre de 12,4% et 15,7%.

Pour faire face à ses obligations, le comité s'est attaché à mettre en place un système de gestion très stricte de ses dépenses.

Les affectations budgétaires par manifestation sont, dans la mesure du possible, déterminées en liaison avec la DREE à un niveau correspondant aux besoins et des réserves sont constituées pour permettre la prise en charge d'opérations imprévues sans bouleversement d'ensemble.

(1) Subvention de 600 000 francs du Ministère de la Coopération comprise en 1976 et 1978.

La préparation technique et financière de chaque opération ainsi que l'évolution des dépenses, par catégories et par manifestation, font l'objet d'un suivi attentif facilité par la réforme effectuée en 1977 qui a permis, en conformité avec le Plan comptable, de passer à une gestion mécanographique et de disposer d'une comptabilité analytique assez complète et de situation financières précises à intervalles réguliers.

Diverses améliorations de procédure contribuent également au respect des prévisions, au renforcement de la concurrence et à l'abaissement des « coûts de production » du comité : multiplication des appels d'offres auprès des entreprises de travaux ; cadres de consultation de plus en plus précis et complets ; report partiel de la responsabilité des transports de matériel de stand sur les entreprises de travaux retenues afin d'éviter des dépassements — prix, délais, évaluation des volumes — que la situation précédente d'irresponsabilité réciproque du transporteur et de l'entrepreneur favorisait.

Ainsi les dépassements ont pu être limités (7 totalisant 220 000 francs en 1977 contre une douzaine totalisant 3,300 et 1,600 millions de francs en 1975 et en 1976, et d'importantes économies sur les dotations initiales de nombreuses autres manifestations (Jakarta 1977 : ont été réalisés — 20 % ; Poznan 1977 : — 16 % ; Le Caire : — 13 % ; Bagdad 1977 : — 11 %, etc.).

Le règlement, globalement favorable, de dossiers anciens de reste à recouvrer et restes à payer a également été obtenu.

Tout ceci a permis :

— une économie globale sur l'ensemble du programme d'actions 1977 de l'ordre de 9 % qui fait suite aux dépassements de 11 % et 6 % qu'il avait fallu enregistrer en 1975 et 1973 ;

— l'augmentation du report à nouveau cumulé, qui a atteint 4,495 millions de francs au 31 décembre 1977, contre 3,098 millions au 31 décembre 1976.

Cette situation favorable a facilité l'adoption d'un programme particulièrement chargé en 1978, sans crainte de dérapage sérieux, et a permis d'envisager pour 1979 un programme très lourd (28,354 millions de francs, dont 21,85 millions de francs pour actions techniques contre 23,120 millions de francs [1] et 17,149 millions de francs [1] respectivement en 1978) par la simple reconduction des services votés en 1978 augmentés des mesures inéluctables, soit 23,390 millions de francs, et, bien entendu, par l'utilisation du report des exercices antérieurs.

..

L'essentiel des « gains de productivité » et des améliorations de procédure ayant été obtenus ou mis en œuvres en 1977 et 1978 les exercices ultérieurs seront plus tendus tant en ce qui concerne l'affectation des ressources budgétaires que la charge de travail par agent.

Les années à venir ne permettront pas de réaliser, dans les proportions enregistrées au cours des exercices précédents, d'économies permettant de financer, pour partie, le développement des actions organisées par le comité. La ponction qui sera effectuée en 1979 sur les réserves dégagées réduira d'ailleurs notablement la souplesse et la capacité de prise en charge d'opérations nouvelles qui ont caractérisé l'intervention du CFMEE en 1977 et 1978. La reconstitution d'une petite marge de manœuvre est donc, à terme, souhaitable par l'augmentation de la dotation budgétaire annuelle.

Par ailleurs, le taux d'aide des pouvoirs publics, qui, toutes manifestations confondues, a légèrement baissé par rapport à l'effort demandé aux exposants (40 % en 1977 contre 43 % en 1976 pour les seules dépenses d'action ; 49 % contre 52,6 % pour les dépenses d'action et de fonctionnement) ne devrait pas, dans la conjoncture actuelle et compte tenu de l'effort demandé aux PME, décroître davantage.

IV. — Programme 1979.

Ce programme, en cours d'élaboration, sera mis au point définitivement à la fin de l'année. Cependant, un avant-projet comportant les participations officielles françaises d'ores et déjà décidées a été rendu public en juillet dernier, notamment par le canal du *Moniteur du commerce international*.

(1) Subvention du Ministère de la Coopération comprise.

**Participations officielles françaises
aux manifestations économiques à l'étranger en 1979.**

(Extrait du MOCI, n° 304, du lundi 24 juillet 1978.)

Ce programme, dont l'exécution est confiée au Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFME), 10, avenue d'Iéna, 75783 Paris CEDEX 16, tél. : 723-61-23, sera complété ou légèrement modifié au cours des derniers mois de l'année 1978. La liste des actions de promotion commerciale envisagées dans les grands magasins en Grande-Bretagne, au Japon, en Australie, en Autriche et aux Etats-Unis, sera publiée ultérieurement.

PAYS	VILLES	MANIFESTATIONS	TYPE DE PARTICIPATION	DATES
EUROPE DE L'OUEST				
ALLEMAGNE FEDERALE	COLOGNE	« DOMOTECHNICA » Salon international des techniques domestiques	Actions de promotion diverses	7 au 10/2.79
	HANOVRE	Section spécialisée « Manutention » à la Foire internationale.	Section collective.	18 au 26.4.79
	HAMBOLRG	« IVA 79 », Exposition internationale du transport	Section collective	8-6 au 1/7.79
	DUSSELDORF	« GIFA 79 », Salon international de la fonderie	Section collective.	9 au 15.6.79
	DUSSELDORF	« THERMOPROCESS », Salon international et congrès pour l'industrie des fours et les procédés de production thermique	Actions de promotion diverses.	9 au 22.6.79
	DUSSELDORF	« METEC 79 », Salon international et congrès de la technologie et de l'équipement métallurgique	Actions de promotion diverses.	16 au 22.6.79
	FRANCFORT	« ALHEMA 79 », Congrès et exposition de l'appareillage chimique	Actions de promotion diverses	17 au 23.6.79
	COLOGNE	« SPOGA », Salon international des articles de sport	Section collective.	23 au 25.9.79
	DUSSELDORF	« KUNSTSTOFFMESSE 79 », Salon international des matières plastiques et du caoutchouc	Actions de promotion diverses.	7 au 14-10.79
BELGIQUE	BRUXELLES	Salon international du meuble	Section collective	8 au 12.11.79
GRANDE-BRETAGNE	LONDRES	British International Toy Hobby Fair (Salon du jouet).		27.1 au 1.2.79
	BIRMINGHAM	« IDEA », International Domestic Electrical Appliances Trade Fair (Exposition internationale de l'équipement électrique à usage domestique)	Actions de promotion diverses.	15 au 17.5.79
	BIRMINGHAM	International Furniture Show (Salon du meuble)	Section collective.	23 au 10.11.79
GRECE	SALONIQUE	44 ^e Foire internationale	Pavillon français	9 au 23.9.79
ITALIE	MILAN	57 ^e Foire internationale	Bureau d'information	14 au 23.4.79
NORVEGE	OSLO	« NORSHIPPING », Exposition d'équipements et services destinés à la navigation maritime.	Section collective.	7 au 12.5.79
PORTUGAL	LISBONNE	20 ^e Foire internationale.	Stand d'information.	2 ^e quinzaine de juin
SUEDE	GOTEBORG	« AUTO 1979 », Salon des équipements et fournitures pour garages et stations-service, pièces détachées et accessoires pour automobiles.	Section collective.	7 au 11.3.79
TURQUIE	ISTANBUL	L'exposition universelle internationale	Section collective.	15 au 22.9.79

PAYS	VILLES	MANIFESTATIONS	TYPE DE PARTICIPATION	DATES
EUROPE DE L'EST				
HONGRIE	BUDAPEST	6 ^e Foire internationale de printemps	Bureau d'information	21 au 31 5 79
POLOGNE	POZNAN	49 ^e Foire internationale	Pavillon français	10 au 19 6 79
RDA	LEIPZIG	Foire internationale de printemps	Bureau d'information	11 au 16 5 79
	LEIPZIG	Foire internationale d'automne	Bureau d'information	2 au 9 9 79
TCHECOSLOVAQUIE	BRNO	Foire internationale de la mécanique	Bureau d'information	12 au 20 9 79
	FRAGLE	Semaine technique française	Conférences techniques	à déterminer
URSS	MOSCOU	Exposition spécialisée des appareils, équipements et systèmes automatiques de contrôle de l'environnement et des sources de pollution	Section collective	25 2 au 12 5 79
	MOSCOU	2 ^e Exposition internationale de machines, équipements et instruments pour l'industrie forestière et la transformation du bois	Section collective	29 8 au 12 9 79
	MOSCOU	Foire du livre	Section collective	Début septembre
	MOSCOU	« PETROGAZEMPO », Exposition française d'équipements pétroliers, gaziers et pétrochimiques	Manifestation spécifiquement française	Novembre
AMERIQUE DU NORD				
CANADA	TORONTO	Canada Farm and Industrial Equipment Show (Salon de l'agriculture)	Section collective	30 1 au 2 2 79
	TORONTO	Canadian Hardware Show (Salon de la quincaillerie)	Section collective	11 au 14 2 79
	TORONTO	14 ^e Congrès mondial du gaz	Section collective	26 5 au 1 6 79
ETATS-UNIS	CHICAGO	« NSGA », National Sporting Goods Show (Salon des articles de sport)	Section collective	8 au 11 2 79
	DETROIT	« SAE Show », Automotive Engineering Congress and Exposition (Salon de la construction automobile)	Section collective et conférences techniques	20 2 au 2 3 79
	HOUSTON	« OTC », Offshore Technology Conference (Recherches pétrolières en mer)	Aide technique seulement	2 au 5 5 79
	ATLANTA	International Solar Energy Society	Section collective et conférences techniques	26 5 au 1 6 79
	CLEVELAND	Iron and Steel Exposition (Salon de la Sidérurgie)	Section collective	24 au 27 9 79
	CHICAGO	« IMTEC », XVI ^e International Marine Trade Exhibit & Conference	Section collective	27 au 30 9 79
	DALLAS	« INTELCOM », Exposition internationale des télécommunications	Stand collectif	Septembre
	ATLANTA	« REMSA », Railway Engineering Maintenance Suppliers Association	Section collective	15 au 18 10 79
	ANNAPOLIS	US Sail Boat Show (Salon américain de la navigation de plaisance)	Section collective	Octobre
	CHICAGO OU NEW YORK	« CHEM SHOW », Exposition des industries chimiques	Section collective	3 au 6 12 79
AMERIQUE LATINE				
CHILI	SANTIAGO	« FISA », Foire internationale	Pavillon français	25 10 au 4 11 79
GUATEMALA	CIUDAD DE GUATEMALA	« INTERFER 79 », Foire internationale	Section collective	1 ^{er} quinzaine de novembre
MEXIQUE	MEXICO	Semaine technique française	Conférences techniques + mini-exposition	Juillet ou novembre
PEROU	LIMA	12 ^e Foire internationale du Pacifique	Pavillon français	3 au 15 11 79
AFRIQUE				
ALGERIE	ALGER	16 ^e Foire internationale	Pavillon français	6 au 21 9 79
MAROC	CASABLANCA	28 ^e Foire internationale	Pavillon français	26 8 au 13 3 79

PAYS	VILLES	MANIFESTATIONS	TYPE DE PARTICIPATION	DATES
MOZAMBIQUE	MAPUTO	« FACIM », Foire agricole, commerciale et industrielle du Mozambique.	Bureau d'information.	25 8 du 5.6.79
NGERIA	LAGOS	2 ^e Foire internationale.	Pavillon français.	à déterminer
SOLDAN	KHARTOUM	2 ^e Foire internationale.	Section collective.	18 1 du 2.2.79

MOYEN-ORIENT

BAHREIN	MANAMA	Middle East Oil Show (Salon du matériel pétrolier).	Section collective.	25 au 29.3.79
	MANAMA	The Middle East Electronic Communications Show and Conference (Salon des matériels de télécommunications).	Section collective.	23 au 26.4.79
CYPRE	NICOSIE	4 ^e Foire internationale de Chypre.	Bureau d'information.	26 5 du 11.6.76
EGYPTE	LE CAIRE	12 ^e Foire internationale	Pavillon français	17 au 31.3.79
	LE CAIRE	Semaine technique française du matériel médico-chirurgical et du Salon international du matériel médico-chirurgical		à déterminer 19 au 29.5.79
	LE CAIRE	7 ^e Exposition internationale pour le bâtiment, les matériaux de construction et les meubles en bois	Section collective.	11 au 29.10.79
IRAK	BAGDAD	14 ^e Foire internationale.	Pavillon français.	1 ^{er} au 25.10.79
IRAN	TEHERAN	7 ^e Foire internationale.	Pavillon français	septembre
ISRAEL	TELL-AVIV	« TECHNOLOGY 79 », Foire des biens d'équipement	Pavillon français.	19 au 26.6.79
SYRIE	DAMAS	20 ^e Foire internationale.	Pavillon français.	5 au 23.7.79

ASIE

CHINE	PEKIN	Exposition(s) à déterminer.	Section collective dans salons chinois internationaux ou exposition française.	à déterminer
HONG-KONG	HONG-KONG	Building Exhibition (Salon des matériaux de second œuvre pour le bâtiment)	Stand d'information.	Mai
	HONG-KONG	Site Equipment Demonstration (Salon du bâtiment et des équipements de travaux publics).	Stand d'information.	Décembre
JAPON	TOKYO	Foire internationale (section cycles et pièces détachées)	Section collective.	24 6 du 2.9.79
	TOKYO	Salon de l'Auto.	Section collective.	Fin octobre
SINGAPOUR	SINGAPOUR	« CHEMASIA », Exposition des industries chimiques.	Section collective.	16 au 29.1.79
	SINGAPOUR	« MEDCASIA », Salon du matériel médico-hospitalier	Section collective.	10 au 24.3.79
	SINGAPOUR	Outils Asia 79 (Exposition de l'outil-let et de la quincaillerie)	Section collective.	16 au 20.4.79
	SINGAPOUR	« IMAC ASIA 79 », Exposition internationale de matériel de maintenance et d'équipements pour la construction	Section collective.	25 au 29.6.79
	SINGAPOUR	« COMPEX ASIA 79 », Exposition internationale de matériels de construction et de travaux publics.	Section collective.	25 au 29.6.79

OCEANIE

AUSTRALIE	MELBOURNE	« AIEE », Australian International Engineering Exhibition (Exposition internationale de l'ingénierie).	Section collective.	23 au 29.7.79
-----------	-----------	--	---------------------	---------------

ANNEXE N 5

BILAN D'ACTIVITE DE L'ACTIM

Le compte financier de l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM) pour l'exercice 1977 peut être résumé de la manière suivante :

	En millions de francs.
I. — Ressources	69,938
Dont :	
Subvention de l'Etat.....	50,189
Report de la gestion précédente.....	4.700
Reliquats sur opérations terminées au cours des quatre gestions précédentes	11,018
Autres ressources	4.031
II. — Emplois	69.938
Dont :	
a) Dépenses générales et communes.....	23,157
b) Dépenses d'intervention	43.481
Dont :	
Missions à l'étranger.....	15,002
Stages en France.....	15,597
c) Dotation destinée à rééquilibrer le montant de la réserve conventionnelle	3.300

En dépit d'une légère progression de la subvention de l'Etat, le budget de la gestion 1978 est en retrait par rapport aux résultats de 1977, du fait d'une diminution des reports et des reliquats des gestions précédentes. Ce budget s'établit comme suit :

	En millions de francs.
I. — Ressources	64 039
Dont :	
Subvention de l'Etat.....	52,270
Report de la gestion précédente.....	0,780
Reliquats sur opérations terminées au cours des quatre gestions précédentes	7,091
Autres ressources	3.898
II. — Emplois	64.039
Dont :	
a) Dépenses générales et communes.....	27,497
b) Dépenses d'intervention	36,542
Dont :	
Missions à l'étranger.....	14,668
Stages en France.....	10,315

En ce qui concerne l'exercice 1979, la ventilation entre ressources et emplois et l'établissement du document budgétaire, ne seront effectués qu'à la fin de la gestion en cours, lorsque seront connus, en particulier, les montants des reliquats sur opérations terminées et les repports éventuels de crédits.

S'agissant des activités de l'ACTIM en 1977 et en 1978 et du programme envisagé pour 1979, il est rappelé que les actions de coopération que cet organisme a la charge de mettre en œuvre, pour le compte du Ministère de l'Economie (Direction des relations économiques extérieures), obéissent aux trois axes d'orientation qui ont été définis ces dernières années par le Gouvernement pour faire face aux conséquences internationales de la crise de l'énergie et de la hausse des matières premières.

ANNEXE N° 6

PRETS A DES ETATS OU A DES ORGANISMES ETRANGERS EN VUE DE FACILITER L'ACHAT DE BIENS D'EQUIPEMENT OU DE FINANCER LEUR PROGRAMME D'IMPORTATION

Protocoles signés depuis le 1 janvier 1977.

DATE DE SIGNATURE des protocoles.	PAYS beneficiaires.	MONTANT		TAUX d'intérêt du prêt. Pourcentage.	CONDITIONS d'amortissement.	
		Prêt.	Don.		Durée totale.	Carence (1).
		En millions de francs.)				
8 février 1977	Turquie	37		3.50	20 ans.	6 ans.
23 février 1977	Maroc	240		3	25 ans.	3 ans.
		60		3	20 ans.	3 ans.
8 mars 1977	Jordanie	45		3.50	25 ans.	3 ans.
9 mars 1977	Inde	100		3	28 ans.	10 ans.
		70		3	28 ans.	10 ans.
7 mars 1977	Ghana	15		3.50	20 ans.	3 ans.
28 mars 1977	Sri-Lanka	15		3	25 ans.	7 ans.
8 avril 1977	Indonésie	128.24		3	26 ans.	10 ans.
22 avril 1977	Viet-Nam	140	78	3	30 ans.	10 ans.
9 mai 1977	Birmanie	23.36		3.50	22 ans.	4 ans.
23 mai 1977	Bangla-Desh	25.5	18.5	3	30 ans.	10 ans.
		104		3	25 ans.	9 ans.
21 juillet 1977	Tunisie	40		3	24 ans.	5 ans.
		10		3	20 ans.	5 ans.
5 octobre 1977	Yémen	35		3	25 ans.	4 ans et demi.
7 octobre 1977	Pérou	68		3	25 ans.	7 ans.
20 octobre 1977	Grèce	25		3.50	15 ans.	2 ans et demi.
16 novembre 1977	Pakistan	85		3	25 ans.	8 ans.
27 décembre 1977	Bésil	132		3.50	18 ans.	5 ans.
18 janvier 1978	Indonésie	70		3	26 ans.	10 ans.
9 février 1978	Maroc	270		3	25 ans.	6 ans.
		60		3	20 ans.	6 ans.
13 février 1978	Egypte	120		3.50	25 ans.	5 ans.
22 février 1978	Tunisie	10		3	25 ans.	8 ans.
22 février 1978	Soudan	30		3	25 ans.	3 ans.
26 mai 1978	Mexique	198.6		3.50	16 ans.	4 ans.
2 juin 1978	Liban	60		3.50	20 ans.	2 ans.
8 juin 1978	Bangla-Desh	29	22	3	30 ans.	13 ans.
22 juin 1978	Zaïre	20		3.50	20 ans.	7 ans.
4 juillet 1978	Tunisie	120		3	25 ans.	8 ans.
		50		3	25 ans.	5 ans.
		2 435,7	118,5			
		2 554,2				

(1) Le délai de carence est compris dans la durée du prêt.

ANNEXE N° 7

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Adaptation du VII Plan.

Avis du 18 octobre 1978.

(Extrait deuxième partie. — Chapitre V.)

Les échanges avec l'extérieur.

Les politiques économiques adoptées par les différents pays industrialisés en riposte aux ruptures intervenues dans l'économie mondiale ont entraîné un processus cumulatif de freinage.

Les pays qui enregistrent des déficits importants et durables (Grande-Bretagne, Italie, Espagne, France et les petits pays de l'OCDE) ont dû conduire des politiques de stabilisation d'autant plus sévères que persistaient de fortes tensions inflationnistes internes.

Les pays qui ont pu retrouver rapidement l'équilibre extérieur n'ont pas voulu stimuler leur activité, soit par crainte d'une reprise de l'inflation (RFA), soit par difficulté à passer d'une croissance axée sur les exportations à une croissance centrée sur la demande interne (Japon).

Seuls les USA ont mené une politique expansionniste mais qui n'a trouvé aucun relais au sein de la zone OCDE ; au contraire, l'important déséquilibre de leur balance des paiements, que leur autorise leur statut monétaire privilégié, amplifie les désordres engendrés par le régime des changes flottants.

De nombreux autres facteurs exercent des effets non négligeables qu'il est toutefois difficile d'apprécier avec les instruments actuels d'analyse économique : il en est ainsi de l'inégale spécialisation des appareils productifs ou du repli des activités traditionnelles, qui n'est pas totalement compensé par l'essor de nouveaux secteurs dynamiques, ou encore des disparités des taux d'investissement et de productivité.

Face aux nouvelles données de l'économie mondiale, la riposte s'ordonne à partir de la stratégie générale du VII Plan qui est réaffirmée.

Elle vise notamment à accroître le nombre des exportateurs par des incitations appropriées et par une meilleure information sur les marchés extérieurs ; elle consiste également à développer et coordonner les services qui précèdent ou accompagnent l'exportation ; mais cette politique exige plus que la reconduction de la procédure spéciale de financement de capacités accrues de production à l'exportation, inscrite dans le projet de loi de finances pour 1979 (à hauteur de trois milliards de francs).

Le Conseil économique et social estime qu'au-delà des actions de consolidation envisagées et auxquelles il souscrit, un certain nombre de voies et moyens devraient être privilégiés.

A. — Les principes d'actions.

1° La nouvelle et vive concurrence des pays en voie d'industrialisation ne constitue pas dans le court terme une menace grave et générale pour l'activité des pays industriels anciens ; actuellement, c'est par leur concentration massive sur quelques articles que les importations de produits manufacturés ont créé des situations dramatiques dans certaines entreprises ; en revanche, elle est de nature à élever le revenu national de ; nouveaux pays exportateurs et par conséquent à

intensifier leurs besoins d'équipement. Il convient de conserver une attitude de mesure : on ne peut pas parler d'un nouvel ordre économique international, sans concéder aux pays en voie de développement la possibilité de construire des industries, ce qui entraînera nécessairement un certain nombre d'ajustements dans les pays industrialisés.

Mais les investissements énormes qu'exige une telle évolution ne peuvent être réalisés sans le soutien de la Communauté internationale. Cet objectif est difficile à réaliser si l'on en juge par la faible progression des crédits accordés par les Gouvernements des pays industrialisés, dont l'apport a peu de chances de dépasser 0.39 % de leur PNB en 1985, au lieu de 0.7 % annoncé à chaque conférence internationale.

En outre, il est nécessaire de progresser dans la voie d'une meilleure organisation des marchés et d'une stabilisation des cours des matières premières.

2° D'un autre côté, entre les pays industrialisés, la compétition engagée pour conquérir des marchés extérieurs ne se déroule pas toujours dans le respect des règles de commerce international. Mais aucune mesure concrète de notre seul fait ne peut être prise pour contraindre d'autres pays à pratiquer une politique, soit de relance vigoureuse, soit de modération dans la recherche de positions dominantes.

Il est clair que la liberté des échanges ne pourra subsister que si, finalement, est établi et respecté un code de bonne conduite minimum. En ce sens, certaines mesures d'organisation et de sauvegarde sont non seulement nécessaires mais légitimes, comme cela a été affirmé à plusieurs reprises par le Conseil économique et social, notamment dans son récent avis sur les négociations commerciales multilatérales. L'ajournement des négociations, qui devraient porter conjointement sur les droits de douane et les obstacles non tarifaires, entamées au titre du GATT, ne peut que renforcer les inquiétudes que l'on peut nourrir à cet égard.

Il est non moins clair que seule une volonté politique affirmée au niveau de la Communauté européenne permettra d'atteindre cet objectif de rééquilibrage, et d'éviter une généralisation des mesures protectionnistes. Des accords multilatéraux du type de l'accord multifibres permettant un accroissement des échanges tout en prévenant des pénétrations abruptes des marchés paraissent en tout cas préférables à des blocages unilatéraux des importations. Une politique préventive fondée sur des accords analogues pour d'autres catégories de produits est tout à fait souhaitable.

La politique économique et sociale de la Communauté serait très heureusement préparée par la mise en place, dans chacune des grandes branches de production, de comités paritaires européens consultatifs, de caractère permanent.

Sur le plan national, il apparaît indispensable :

- d'approfondir notre doctrine en matière de politique industrielle ;
- de substituer au flou actuel un diagnostic plus pertinent ;
- de publier les études détaillées réalisées par secteur de la pénétration des importations afin de déceler les secteurs actuellement les moins aptes à résister à un accroissement de celles-ci ;
- de prendre toutes dispositions pour permettre à ces secteurs de s'adapter ;
- de définir les industries de base comme de pointe nécessaires à la création d'emplois, à la sécurité de certains approvisionnements et à la maîtrise de technologies nouvelles.

Il est non moins indispensable d'intensifier au maximum la prospection des marchés extérieurs pour déterminer, dans les plus brefs délais, ceux des secteurs de la production où des perspectives d'augmentation importantes des débouchés rendent possibles des investissements créateurs d'emplois.

B. — Sur le plan sectoriel.

1 Le Conseil économique et social fait siennes les recommandations de la commission des relations économiques et financières avec l'extérieur, tendant à ce qu'une action prioritaire soit menée en faveur du secteur des biens d'équipement : ce choix s'impose tout à la fois, dans la perspective d'une restructuration industrielle créatrice d'emplois et d'un rééquilibrage de notre balance commerciale à l'égard de nos partenaires de l'OCDE.

Par ailleurs, outre la promotion de secteurs pilotes, l'ensemble des entreprises industrielles doivent accentuer leur effort en vue de la concentration de leurs activités sur les produits incorporant un travail plus qualifié et plus de R.D. afin de compenser le recul des activités fondées sur des facteurs de production plus traditionnels.

2 L'évolution du secteur agro-alimentaire au cours de ces dernières années contraste avec la longue période d'expansion précédente. La hausse brutale des coûts des consommations intermédiaires, les aléas climatiques et l'aggravation de la concurrence due, d'une part à la saturation du marché communautaire, d'autre part à la moindre efficacité des modalités de protection du marché, ont entravé, un temps, l'expansion de nos exportations. Compte tenu de la reprise de la production globale, ces dernières doivent être activement soutenues.

En ce qui concerne les marchés agricoles, le Conseil économique et social est favorable à une suppression des montants compensatoires qui, par leur maintien, font bénéficier les pays à monnaie réévaluée d'une incitation artificielle à développer leur production agricole, et à une réduction progressive de ces montants dans les pays à monnaie dévaluée. L'instauration d'une zone de stabilité monétaire en Europe ne pourrait qu'améliorer le fonctionnement de ces marchés, en évitant de nouvelles distorsions préjudiciables à nos exportations. Il convient de réviser la politique agricole commune de façon à en faire un instrument actif d'exportation vers les pays tiers. D'autre part, il convient de rechercher une meilleure compétitivité des produits transformés de l'agriculture en vue d'accroître leurs exportations.

3 Les activités artisanales se prêtent mal à l'exportation parce qu'elles sont souvent de type résidentiel et d'activités de services. Pourtant des études récentes ont fait apparaître qu'elles avaient constitué près de 2% de l'ensemble des exportations françaises. De plus, leurs activités de réparation et d'entretien concourent à des économies d'importations.

Des mesures devraient être prises pour en favoriser le développement (meilleure connaissance des marchés, appuis technique et financier, notamment sur le plan des expositions à l'étranger). De même l'augmentation inéluctable des transferts de technologie vers les PVD devrait offrir de nouvelles possibilités pour toutes les activités françaises d'ingénierie qui sauraient en tirer parti.

4 La vente de services à l'étranger a marqué une progression importante au cours de la première période d'exécution du Plan. Elle devrait être considérée comme l'une des priorités de la stratégie économique française.

Sur ce point, le Conseil économique et social rappelle les recommandations qu'il avait formulées dans son avis sur « l'emploi dans le secteur tertiaire ». L'exportation de services permet de créer directement des emplois souvent hautement qualifiés en France, mais aussi à l'étranger, pour des Français qui acceptent de s'expatrier. Certains secteurs jouent également un rôle d'entraînement, de « multiplicateur » ; or les entreprises de services sont exclues des aides à l'exportation. « C'est surtout l'accès aux garanties de la COFACE qui est en cause, car il est refusé à la plupart des entreprises de services, qu'il s'agisse de l'assurance prospection (réservée aux entreprises qui veulent implanter des réseaux de vente de produits), de la garantie de change (difficile à obtenir), ou de la garantie contre les risques politiques, et surtout, économiques ».

5 D'ores et déjà, il serait opportun d'augmenter le nombre et la qualification de nos attachés agricoles comme ceux de nos conseillers commerciaux, pour faire face à la très forte implantation de nos concurrents, et faciliter la recherche de nouveaux débouchés à nos produits agricoles et alimentaires.

En outre, il serait souhaitable que les attachés agricoles et les conseillers commerciaux à l'étranger, ainsi d'ailleurs que les fonctionnaires des services ministériels intéressés à l'exportation, effectuent des stages dans les entreprises exportatrices pour avoir pleine connaissance des contraintes et des difficultés rencontrées par ces dernières. Il faut également revaloriser la fonction économique dans la mission attendue de la représentation française à l'étranger.

6 L'appareil d'accompagnement à l'exportation des PME n'est pas suffisamment adapté aux besoins de celles-ci. C'est pourquoi il est indispensable de mettre en place un réseau durablement implanté dans les principaux marchés-cibles ; les chambres de commerce françaises à l'étranger pourraient contribuer à la constitution de ce réseau.

C. Les moyens.

1 Il ne suffit pas que l'entreprise produise, il faut encore qu'elle s'arme pour vendre.

Il est nécessaire d'élargir la gamme des exportateurs: le projet de rapport insiste à juste titre sur la nécessité de développer les sociétés de commerce international, qui n'ont pas encore, sauf en Afrique, des réseaux comparables à ceux des sociétés étrangères. De telles sociétés permettraient de favoriser la prospection et l'information des entreprises et, en particulier, des entreprises petites et moyennes, et de faciliter leur vente sur des marchés extérieurs. Il convient aussi d'adapter les procédures administratives aux entreprises petites et moyennes.

La vente et surtout l'après-vente, trop souvent négligées, nécessitent la mise en œuvre d'une véritable politique de distribution à l'échelle internationale, qui implique la qualité du service, la densité du réseau, le respect des délais, l'accumulation d'expérience, la constitution de stocks à l'étranger, la continuité dans les implantations, l'image de marque de la firme et de l'économie française sur les différents marchés... tous éléments qui sécurisent l'acheteur étranger et lui font accepter un éventuel décalage de prix.

Elles impliquent aussi des investissements très lourds et justifient qu'une procédure spéciale de financement, assortie de crédits du même ordre d'importance que ceux consentis pour accroître la capacité de production, soit mise en place. Corrélativement, les mécanismes de garantie et de caution mutuelles au niveau des branches d'activité doivent être renforcés et développés notamment sur le plan régional.

Un fonds de garantie spéciale a été créé auprès de l'Union pour le financement et l'expansion du commerce international (UFINEX) pour permettre à cet établissement de consentir des prêts à long terme pour des investissements commerciaux à l'étranger entrepris par des PMI: 20 millions de francs de prêts ont été accordés à la fin juillet 1978, ce qui est modeste. Le rôle d'UFINEX en faveur des PMI doit être renforcé.

On doit inciter les grandes entreprises, mieux armées pour l'action sur les marchés extérieurs, à faire profiter les P.M.I. de leur expérience et de leurs réseaux.

2 Il faut souligner, d'autre part, que les entreprises françaises sont trop souvent livrées à elles-mêmes sur les marchés extérieurs; les banques ont développé depuis quelques années des programmes d'accompagnement, en réalité étroitement liés aux pertées des grands groupes. Il appartient à l'Etat d'inciter le secteur bancaire et les établissements financiers spécialisés, ainsi que le secteur des assurances et de la réassurance, à développer leurs activités et leurs implantations à l'étranger. Un objectif d'investissement devrait leur être assigné (à hauteur, par exemple, du triple de son niveau actuel d'ici à 1983, notamment par le biais des prises de participation et de la création de filiales).

3 En ce qui concerne les hommes appelés à promouvoir le commerce international français, le Conseil économique et social renouvelle ses recommandations formulées dans son avis sur les aspects humains du développement de nos exportations.

« En tout état de cause, des dispositions légales doivent faire obligation aux conventions collectives françaises de contenir des dispositions particulières relatives aux salariés en mission à l'étranger, assurant la couverture de l'ensemble de leurs droits sociaux, définissant leurs conditions de déplacement et assurant leur réinsertion professionnelle sans aucun préjudice de carrière. »

Le Conseil économique et social rappelle que la défense et le développement de l'usage de la langue française constituent un élément important de la présence économique et technique sur les marchés extérieurs tandis que la formation des étrangers en France constitue un volet important des aspects humains du développement de nos exportations. Des moyens doivent être accordés en faveur de cette action.